

LA MOBILISATION DE L'EPARGNE PRIVEE

DANS LE SECTEUR DE L'ECONOMIE RURALE AU SENEGAL

B. LE COUR GRANDMAISON

Juillet 1966

TABLE DES MATIERES

- INTRODUCTION
 - I - ESSAI D'ANALYSE DU SYSTEME ECONOMIQUE AU MOMENT DE L'INDEPENDANCE
 - II - LES REFORMES
 - III - L'OCCASION D'INVESTIR
 - IV - LES INVESTISSEMENTS
 - V - FACTEURS CONCOURANT AU DECLANAGEMENT DU PROCESSUS D'EPARGNE ET
D'INVESTISSEMENT
 - CONCLUSION

 - ANNEXE
 - BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES ET DOCUMENTS CITES
-

MOBILISATION DE L'EPARGNE PRIVEE

AU SENEGAL

Parmi les nombreux cercles vicieux du sous-développement analysés par les économistes, celui relatif à l'épargne et à l'investissement occupe une place de choix.

Le raisonnement maintes fois tenu peut se résumer à ceci :

- L'épargne est faible ou inexistante parce que les revenus se situent à un niveau voisin du niveau de subsistance ; ces revenus sont faibles parce que l'investissement est insuffisant. Bien plus, toute augmentation limitée du revenu entraînerait un accroissement proportionnel de la consommation. A l'appui de cette thèse, les auteurs mettent généralement l'accent sur les attitudes psychologiques et les comportements économiques pour expliquer l'absence d'épargne, même face à un accroissement des revenus. On en conclut assez rapidement que dans de telles économies la croissance n'est possible qu'avec un apport soutenu de capital étranger venant se substituer à l'épargne intérieure défailante.

A l'expérience cependant, il faut bien nuancer ce jugement. On constate, d'une part, que le capital extérieur ne peut se substituer totalement à l'effort interne, d'autre part, les investissements financés sur l'aide extérieure n'entraînent pas nécessairement un investissement interne induit, il faut pour cela qu'un certain nombre de conditions soient remplies, qui le sont rarement. Enfin, le capital extérieur ne peut pas du tout se substituer à l'effort interne au niveau des structures "traditionnelles" de la production, qui constituent cependant l'essentiel d'une économie sous-développée.

Poussant plus loin la critique, certains économistes, et A.O. Hirschman en particulier (1) rejettent tout-à-fait l'idée du cercle vicieux revenu-épargne-investissement. Pour eux, ce n'est pas tant l'absence d'épargne qui explique le faible taux d'investissement, mais bien davantage la difficulté de les relier l'un à l'autre. L'auteur de la Stratégie du Développement Economique affirme en effet que "l'épargne dépend beaucoup plus de nouvelles occasions d'investissement et de la suppression de divers obstacles à l'investissement que de la hausse du revenu".

Si l'on admet cette thèse, le problème résiderait donc avant tout dans la suppression de certains obstacles de types institutionnels et dans la recherche d'occasions d'investir adaptées à une épargne potentielle.

Le cas du Sénégal semble présenter une illustration particulièrement bonne de cette thèse. En effet, les exploitants agricoles de ce pays ont investi depuis plusieurs années des sommes importantes dans des achats de biens d'équipement. En moyenne et pour l'ensemble des exploitations participant à la production d'arachide, les sommes consacrées à ce type d'investissement, qui étaient inférieures à 1 % du revenu monétaire avant 1961, s'élèvent à plus de 4 % en moyenne pour la période postérieure.

Cet accroissement de l'investissement auto-financé s'est effectué sans qu'il y ait une augmentation préalable du revenu. Par contre, un effort considérable a été fait pour créer des occasions d'investir adaptées aux possibilités d'épargne des exploitants et aux structures de la production.

L'objet de cette étude sera donc d'illustrer la thèse de A. O. Hirschman en s'appuyant sur l'analyse d'un cas concret : l'expérience réalisée au Sénégal.

L'étude de ce cas nous conduira tout d'abord à analyser dans quelle mesure les structures économiques constituaient un obstacle à l'investissement ; nous verrons ensuite comment des réformes partielles ont permis de supprimer les plus importants de ces obstacles et nous terminerons en montrant comment ont été adaptées les occasions d'investir et par quels moyens particuliers a été déclenché un processus d'épargne et d'investissement.

(1) Cf. A.O. HIRSCHMAN, La Stratégie du Développement Economique

CHAPITRE I

ESSAI D'ANALYSE DU SYSTEME ECONOMIQUE AU MOMENT DE L'INDEPENDANCE

- 1 - LES CARACTERISTIQUES D'ENSEMBLE

- 2 - ANALYSE DES PRINCIPALES COMPOSANTES DU SYSTEME ECONOMIQUE
 - a - L'Economie de Subsistance
 - b - L'Economie de Traite
 - c - Le Secteur Industriel Rapporté.

- 3 - LE REGIME FONCIER ET LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

ESSAI D'ANALYSE DU SYSTEME ECONOMIQUE
AU MOMENT DE L'INDEPENDANCE

Le fonctionnement des unités de production et le comportement des agents économiques ne sont véritablement compréhensibles que si nous les situons à l'intérieur du système économique auquel ils sont reliés. Aussi bien, pour comprendre l'extrême faiblesse de l'épargne et de l'investissement caractéristiques de l'époque antérieure à 1959 que pour éclairer le processus inverse qui s'est développé depuis, est-il nécessaire de tenter l'analyse sommaire du système économique, particulièrement dans ses relations avec le secteur de l'agriculture monétarisée, secteur qui recouvre assez exactement l'ensemble des exploitations arachidières et de montrer comment certaines réformes ont permis de lever les principaux obstacles.

1 - LES CARACTERISTIQUES D'ENSEMBLE

Au moment de l'accession du Sénégal à l'indépendance, l'économie du territoire se caractérisait par la coexistence de trois secteurs :

- Le premier secteur où l'économie de subsistance tient une place prépondérante, il n'est à ce titre que très faiblement relié aux autres secteurs. Il a cependant tendance à régresser sous l'influence de l'extension des surfaces consacrées à l'arachide.
- Le second secteur, celui de l'agriculture monétarisée, est essentiellement tourné vers l'extérieur où s'effectue la plus grande partie des achats et des ventes. L'importance du volume du commerce extérieur qui atteint en 1959 environ 70 % du revenu intérieur brut illustre à quel point l'"extériorisation" de l'économie est prononcée.
- Le troisième secteur, celui de l'économie industrielle rapportée est relativement développé, il bénéficiait, à l'époque, du marché ouest Africain.

Plusieurs conséquences découlent de cette structure de l'économie sénégalaise :

- la première est une dépendance économique considérable, à savoir que la croissance est avant tout déterminée par l'augmentation du volume des exportations, et se trouve ainsi dominée par des décisions ou des conditions extérieures sur lesquelles ne peuvent que faiblement jouer les décisions d'une politique économique nationale ;
- la seconde est l'impossibilité d'un développement entraîné par l'augmentation du volume de la production arachidière. En effet, en l'absence de secteurs reliés entre eux, toute augmentation du revenu dans le secteur monétaire se traduit par une relance de l'importation. Cette fuite vers l'extérieur accentue la dépendance et annule les effets d'entraînement ;
- la troisième est la position clé tenue par le commerce d'import-export dont la stratégie consiste précisément à rendre maximum l'effet de relance sur l'extérieur en décourageant le jeu des complémentarités internes. L'effet de dissipation est encore accentué par l'orientation du commerce vers les biens de consommation. En 1959, les biens de consommation représentaient, en valeur les 2/3 des importations totales, par contre, les biens d'équipement ne représentaient entre 1953 et 1959 que 15 % dont environ 0,5 % destinés à l'agriculture (1)

Enfin, l'organisation sociale, et le régime foncier en particulier présentaient, et présentent encore, un certain nombre de caractéristiques constituant des obstacles supplémentaires.

2 - ANALYSE DES PRINCIPALES COMPOSANTES DU SYSTEME ECONOMIQUE

a - L'économie de subsistance

Les estimations d'ensemble portant sur la part de l'autoconsommation dans le produit intérieur brut avançaient le chiffre de 12 % en 1959 ; Madagascar en 1953, 27 % ; A.E.F. 1956, 38 % ; à la même époque,

(1) Chiffres cités dans le Rapport Général sur les Perspectives du Développement - Dakar 1960

l'auto-consommation représentait 17 % de la consommation des ménages.

Les enquêtes de budgets familiaux donnent un aperçu par région de la part de l'auto-consommation (1).

!	!	!	!			
!	Revenus globaux	!	%			
!	par personne et	!				
!	par an	!	auto-consommé			
!	!	!	!			
!	Arachidière Sud	!	12.800 CFA	!	44 %	!
!	!	!	!	!	!	!
!	Toucouleur Fleuve	!	10.100 CFA	!	58 %	!
!	!	!	!	!	!	!
!	Moyenne Casamance	!	11.670 CFA	!	52 %	!
!	!	!	!	!	!	!
!	Haute Casamance	!	9.190 CFA	!	62 %	!
!	!	!	!	!	!	!
!	Basse casamance	!	!	!	!	!
!	NORD	!	12.000 CFA	!	62,5 %	!
!	SUD	!	11.510 CFA	!	79 %	!

Cette évaluation de l'auto-consommation est cependant très sous-estimée, car elle ne comprend pas certaines productions familiales : construction de cases, mobilier, etc...

Bien que prépondérante, l'économie de subsistance évolue progressivement sur l'ensemble du pays - il est vrai à des rythmes très différents - vers une économie monétaire.

(1) Rapport général sur les Perspectives de Développement 1959.

Cette évolution est en premier lieu le résultat de l'extension de la production arachidière et pour une part beaucoup plus faible, de la pêche maritime et des migrations saisonnières liées à la culture de l'arachide.

Cependant, trois faits importants sont à souligner :

1. En 1959, l'ouverture à l'économie monétaire n'est pas fondée sur une augmentation de la productivité. Les exploitations agricoles de la zone arachidière restent primitives, les revenus qu'elles procurent aux exploitants ne sont pas supérieurs aux revenus des zones à prédominance d'auto-consommation. Le revenu est pour une part importante utilisé pour l'achat de céréales dont la production a fortement décru dans les zones de culture de l'arachide.
2. L'entrée dans le circuit monétaire et la spécialisation de la production qui caractérisent la zone de culture de l'arachide restent pratiquement sans effet sur les zones périphériques. C'est ainsi que le recul des productions vivrières dans la zone arachidière ne se traduit pas par un développement des cultures vivrières dans les zones voisines, en dépit de conditions écologiques favorables et de moyens de communications relativement développés.

L'évolution des importations reflète cet état de fait, entre 1955 et 1964, les quantités de céréales importées sont en effet passées de 164.000 t à 344.000 t.

Ainsi, la régression de l'économie de subsistance reste-t-elle intimement liée à l'extension de la culture arachidière, les effets de spécialisation et d'entraînement ne jouant que très faiblement sur les zones qui ne sont pas directement touchées par cette culture d'exportation.

3. Par contre, l'entrée dans l'économie monétaire, au lieu d'entraîner d'abord une augmentation des échanges intérieurs, coïncide avec l'achat de biens importés. La part des produits importés dans les achats des paysans varie entre 80 et 90 %, ces produits sont principalement le riz,

le mil, les conserves alimentaires, les textiles, etc...

b - L'économie de traite

Le passage à l'économie monétaire s'est donc opéré sous l'influence de la traite de l'arachide. L'extension des cultures s'est faite à l'origine à partir de Saint Louis, Gorée, Rufisque, puis le long de la voie ferrée Dakar-St Louis, dans le Sine Saloum dès avant 1910, en Casamance dans la région de Kolda et Sedhiou vers 1910, en direction de Matam et Bakel, en 1925. En 1918, la production est estimée à 300.000 t couvrant 375.000 hectares ; en 1959, la production est de 823.000 t couvrant 906.000 hectares. Entre ces deux époques, la production connaît des oscillations brutales et prolongées reflétant les conditions des marchés extérieurs.

La crise de 1929 entraîne un effondrement des cours sur le marché des oléagineux. Le paysan sénégalais réduit les surfaces d'arachides au profit des cultures vivrières et cette période se traduit par un retour marqué à l'auto-subsistance. La production ne retrouvera son niveau d'avant la crise, qu'à la veille de la seconde guerre mondiale.

La première conséquence de la guerre est une rupture partielle des relations commerciales extérieures, avec la France en particulier qui est le premier client. De nouveau, le cultivateur sénégalais s'oriente vers la culture vivrière et il n'a plus la possibilité d'acheter le riz asiatique et les produits manufacturés dont l'importation devient impossible.

Au lendemain de la guerre, la France se tourne à nouveau vers l'A.O.F. pour résoudre le problème de son approvisionnement en matières grasses. Si les pays à monnaie forte ont alors une production excédentaire, les pays à monnaie faible sont déficitaires, malgré l'accroissement des productions de remplacement apparues en Europe. De 375.000 hectares en 1944, les surfaces atteignent 542.000 hectares en 1945, 660.000 en 1947, elles atteindront en 1959, 900.000 hectares une superficie totale cultivée d'environ 1.890.000 hectares, soit près de 50 % de ces surfaces.

A travers ce bref résumé, il apparaît déjà que le développement du secteur monétarisé de l'agriculture est très étroitement lié aux conditions régnant sur le marché extérieur. Ainsi, dans une très large mesure, la dynamique du système économique repose-t-elle sur l'import-export.

La structure commerciale exclusivement tournée vers l'extérieur ne stimule pas les échanges au sein de l'économie sénégalaise. Bien au contraire, l'appareil commercial se caractérisant soit par l'existence d'un réseau propre d'achat et de vente à l'intérieur du pays, soit par une intégration plus souple, faite d'une filière d'intermédiaires libanais ou africains, liés à elle par l'organisation du crédit, renforce la dépendance entre l'économie rurale sénégalaise et l'extérieur.

Bien plus, l'entrée dans l'économie d'échange ne constitue nullement un progrès, elle ne s'accompagne pas d'une élévation du niveau technique, et par conséquent ne se traduisant pas par un accroissement de la productivité, le processus s'assimile à une simple substitution de la production d'arachide à une production pour l'auto-consommation. En 1952, l'agronome Portères appelé en consultation portait dans son rapport au Haut Commissaire le jugement suivant (1) :

"Le monde rural auquel nous avons livré la totalité de la terre, sans mesures restrictives ou à peine, en a profité pour étendre ses surfaces cultivées, réduire la durée des jachères, dilapider le sol par des cultures continues abusives. Il a produit beaucoup plus qu'autrefois, mais il n'a pas perfectionné pour autant ses systèmes culturaux qui restent inférieurs en qualité à ceux d'il y a un demi siècle, d'il y a des siècles".

Les paysans sénégalais ont été poussés vers l'extension des surfaces cultivées en arachides non seulement par l'appareil commercial, mais l'administration a encore pris un certain nombre de mesures, l'incitant dans la même direction.

Parmi ces mesures, la plus importante a certainement été celle qui consistait à poursuivre une politique des prix des céréales à l'importation

(1) Portères : Vues synthétiques sur l'Economie Agricole et Rurale au Sénégal, Mars-Avril 1952

telle que le pouvoir d'achat de l'arachide soit maintenu. En libérant ainsi le cultivateur de l'"obsession de produire des vivres", on a vu d'année en année s'accroître les importations de riz, de blé et de mil (1). Parallèlement, la production de mil plafonnait aux alentours de 400.000 tonnes et s'y maintenait pendant 25 ans au moins. De 1939 à 1963, la production s'est stabilisée à ce niveau.

Le rapport des prix existant encore à l'heure actuelle entre l'arachide et le mil, rapport qui ne s'est guère modifié au cours des récentes années, suffirait à expliquer cet état de fait.

Cependant la comparaison des rendements est infiniment plus significative. Au cours de la dernière décennie, le rapport rendement mil / rendement arachide a varié entre 0,45 et 0,76, la moyenne s'établissant à 0,58. Ainsi le rendement du mil s'établit-il à un peu plus de la moitié de celui de l'arachide (2).

Dans les conditions actuelles de production et de prix, l'heure de travail consacrée à la culture de l'arachide correspond à une rémunération de 33,3 F CFA, contre 22,6 H pour l'heure consacrée à la culture du mil. (3)

La situation actuelle est bien la conséquence logique de la politique des prix poursuivie au Sénégal depuis des années.

Pour faciliter encore l'extension de l'arachide, une politique de péréquation des prix permettrait par le jeu des subventions d'égaliser les coûts de transport. Ainsi, le producteur d'arachide de la région de Tambacounda, à plus de cinq cents kilomètres de Dakar, pouvait écouler sa production dans les mêmes conditions que le producteur de Diourbel ou du Kaolack situé aux portes des usines

(1) cf. Annexe évolution des importations de céréales

(2) Rendement arachide : 750 Kg/ha
mil : 400 Kg/ha

(3) Cf. Projets-types concernant la production et la commercialisation du mil en régions arachidières - Ministère du Plan et du Développement - Division de la régionalisation Nov. 1965

Inversement, ce même producteur du Sénégal Oriental ou de Casamance était assuré de livraisons de riz ou de mil d'importation partiellement dégrévées de frais de transport.

Ainsi, là où les complémentarités entre productions et entre régions auraient pu jouer, l'appareil commercial et les incitations de la politique économique poursuivie par l'Administration les ont méthodiquement détourné.

Comme certains l'ont justement fait remarquer (1), la politique poursuivie avant l'indépendance avait une finalité différente de celle que l'on peut concevoir maintenant : "Les plans... étaient ordonnés à la croissance par rapport aux exigences de l'ensemble de la zone franc. C'est donc à ce niveau qu'étaient testés les équilibres généraux."

Aussi, lorsque nous raisonnons sur les ensembles économiques nouveaux que constituent les pays politiquement indépendants, n'y a-t-il rien d'étonnant à constater que la notion d'équilibre ne s'applique plus. A l'ensemble économique tendant vers l'équilibre, qu'était la zone franc, font place des sous-ensembles régionaux devenus nations.

La spécialisation territoriale devient déséquilibre national, la politique économique antérieure apparaît anachronique devant les frontières qui se tracent et se ferment aussitôt. Bien au-delà des imperfections de l'appareil commercial, c'est toute la structure de l'économie rurale qui se trouve remise en cause du fait même de son appartenance nouvelle à une économie nationale.

Parmi les principaux effets seconds de la politique économique antérieure et de l'appareil commercial en place jusqu'à l'indépendance, on retiendra principalement :

- un accroissement du déséquilibre vivrier dans les zones à prédominance arachidière, l'excédent de la demande ne se reportant pas vers les régions à vocation céréalière, mais accroissant les importations, comme l'indique l'évolution de celles-ci ;

(1) cf. Y. CHAIGNEAU Réflexions sur la Planification au Sénégal p. 1
ISEA Dakar, Février 1963

- l'accélération de la demande de biens de consommation aux dépens de biens d'équipements ;
- l'extension du système des crédits d'hivernage - de l'usure - permettant au commerçant de détenir un monopole d'achat et de vente, et assurant, en outre, la cohésion du réseau commercial.

Cependant, dès avant 1959, une double évolution se dessinait, modifiant la structure commerciale.

- La seconde guerre mondiale avait largement stimulé le développement des huileries locales, et ce mouvement s'est maintenu bien après.
- les activités des grandes maisons de commerce se transforment :
 - . La croissance des centres urbains, et de Dakar en particulier, permet à certaines maisons d'abandonner la traite de l'arachide et de se spécialiser dans la vente de produits d'importation destinés aux consommateurs urbains ;
 - . Par contre, les maisons de commerce liées aux huilliers locaux ou métropolitains développent leur infrastructure commerciale à l'intérieur du pays.

En résumé, l'appareil commercial existant au Sénégal au moment de l'indépendance présentait les caractéristiques suivantes :

- la logique économique à laquelle il répond est avant tout celle qui découle des conditions régnant sur un marché extérieur ;
- il y a un effet de dissipation sur la croissance du secteur agricole. Loin de favoriser les échanges internes, il les détourne au profit de l'accroissement des importations ;
- cette dissipation des effets de la croissance vers l'importation est encore aggravée par l'orientation du commerce vers les biens de consommation courante au détriment des biens d'équipement.

Tel qu'il se présentait en 1959, l'appareil commercial constituait un double obstacle, d'une part, à une politique économique nationale, d'autre part, à une recherche d'un développement aussi rapide que possible favorisant l'entraînement d'un secteur à l'autre.

c - Le secteur industriel rapporté

Il faut cependant nuancer cette description sommaire du système économique en indiquant que les conditions particulières créées par la seconde guerre mondiale et la période de pénurie qui a suivi, ont permis un développement des industries de transformation destinées au marché ouest-africain. Le Sénégal se trouvait de ce fait bénéficiaire d'une avance certaine par rapport à ses voisins et notamment par rapport aux pays de l'intérieur. Concentrée autour de Dakar, l'activité industrielle était importante, comparée à celle des autres territoires de l'Afrique de l'Ouest : elle représentait en 1959, bâtiment et T.P. exclus, 10 % de la production intérieure brute.

Ces industries pouvaient être classées en trois groupes :

- les industries de transformation des produits locaux pour l'exportation, comprenant les huileries et les conserveries ;
- les industries de biens de consommation : textiles et industries alimentaires, traitant des matières premières importées et exportant 25 à 30 % de leur production ;
- les industries travaillant pour la demande intermédiaire et l'équipement qui ne comptaient au moment de l'indépendance que les entreprises liées au bâtiment : cimenterie et matériaux de construction.

A vrai dire, les lignes de développement de l'industrie correspondaient davantage à un allongement du circuit de la traite, d'un côté décortiquage de l'arachide, puis production d'huile pour l'exportation, et de l'autre, conditionnement de produits d'importation ou transformation sur place de matières premières importées. Dans l'un et l'autre cas,

la valeur ajoutée localement restait faible, mais surtout l'industrie ne constituait pas pour le secteur traditionnel une force d'appel en lui fournissant de nouveaux débouchés. Aussi bien, l'économie industrielle se présentait-elle d'abord comme une structure parallèle à l'économie de traite et ne jouait-elle pratiquement qu'un rôle négligeable d'intégration économique par le développement des échanges inter-sectoriels. Sa logique profonde consistait avant tout à tirer profit des rentes de situation, d'ailleurs importantes, en raison des taux de frêt élevés.

Avant d'en terminer avec cette analyse sommaire des caractéristiques d'ensemble du système économique et des relations s'établissant entre les différents secteurs qui le composent, il est nécessaire de préciser dans quel contexte et sur quel type d'unités de production s'établissent les relations économiques qui nous intéressent.

3 - Le régime foncier

Egalement déterminant de certains comportements économiques des exploitants agricoles, le régime foncier présente un certain nombre de caractéristiques de portée importante pour notre propos.

Le principal obstacle à l'adoption de techniques culturales appropriées, et d'une manière générale à l'intéressement du paysan aux opérations de productivité sur son exploitation, a été maintes fois attribué au mode de tenure des terres. Il a été avancé que l'extrême précarité de l'attribution des terres était incompatible avec une gestion rationnelle de l'exploitation. Il est bien évident que les fumures de fond ou l'amélioration de l'assolement dont les effets ne se font sentir que sur une période relativement longue, ne peuvent être entrepris que si l'attribution de la terre couvre une période au minimum égale au délai de récupération de l'effort consenti. De même, l'achat d'équipement agricole à crédit risque fort d'être découragé par l'incertitude dans laquelle se trouverait l'exploitant quant à son unique source de revenu monétaire. D'une manière plus générale on ne peut demander à l'attributaire de la terre de s'intéresser à des opérations de longue durée quand son horizon économique ne dépasse pas l'échéance d'une

campagne agricole.

Si telles sont bien parfois les conditions dans lesquelles se trouvent certains exploitants agricoles, il faut cependant se garder de généraliser cet état de fait à l'ensemble du bassin arachidier.

En réalité, le régime foncier en vigueur dans cette région ne se prête pas à une telle généralisation. En premier lieu, il faut tenir compte des différences existant entre l'organisation sociale et le droit coutumier des différentes ethnies que compte la zone arachidière. En second lieu, sous la double influence de la conquête des terres nouvelles et de la pression démographique dans les terroirs anciens, le système traditionnel d'utilisation du sol a connu de nombreuses transformations.

Nous tenterons cependant, quitte à ne pas traduire fidèlement une réalité extrêmement complexe, de dégager les traits essentiels et pertinents, quant à la recherche des facteurs influençant le comportement d'épargnant et d'investisseur de l'exploitant agricole.

Initialement, ce sont les grandes familles de sang royal et les familles nobles qui avaient reçu d'importants domaines ; ces familles perdent cependant de plus en plus leur droit éminent sur le sol. Il n'y a plus dans la zone arachidière que des survivances de l'ancienne organisation. Dans quelques zones, des Bours ou des Lamanes perçoivent encore des redevances dans les villages dont ils avaient autrefois la charge.

Toutefois l'Islamisation a eu pour effet de substituer aux anciens chefs traditionnels l'autorité des marabouts et ce sont eux qui maintenant perçoivent les redevances sur la plus grande étendue de la région arachidière. Ces redevances auxquelles s'ajoutent bien souvent le produit d'un champ collectif, ont d'ailleurs beaucoup plus le caractère d'une redevance religieuse que d'un véritable fermage. Qu'il s'agisse des privilèges anciens des Lamanes ou ceux plus récents des marabouts, ceux-ci n'ont le plus souvent qu'un caractère symbolique, il

est en effet exclu de remettre en question les droits d'occupation des descendants des fondateurs du village. Par contre, dans les zones de peuplement récent les droits des marabouts s'exercent fortement et ceux-ci décident de l'extension des terres cultivées et de la création de nouveaux villages.

Deux facteurs auxquels on a déjà fait allusion tendent cependant à rompre l'équilibre et deviennent source de conflits. D'une part, le manque de terre résultant des fortes densités démographiques observables, dans la région de Thiès notamment, incitent les détenteurs de droits fonciers à les faire valoir en exigeant plus régulièrement les redevances et à relever celles-ci. D'autre part, l'introduction de la culture attelée en accroissant la superficie cultivable par personne accentue encore davantage la pression sur les terres.

Ainsi, dans les zones denses, on assiste à un durcissement de l'attitude des détenteurs de la terre. Par crainte d'une consolidation des droits des emprunteurs, les lamas sont fortement incités à effectuer une rotation des champs entre les différents emprunteurs (1).

Dans ce cas, les emprunteurs qui ne sont pas assurés de voir leur prêt reconduit d'une campagne à l'autre se désintéressent des améliorations foncières. Quant aux prêteurs, ils ne sont pas en mesure de faire respecter les assolements nécessaires sur leurs parcelles, en raison de la succession des exploitants.

Il en va tout différemment dans les zones où les terres sont abondantes les rapports entre titulaires et emprunteurs sont extrêmement souples et ces derniers obtiennent sans difficultés des superficies en rapport avec leurs besoins et la capacité de travail de la famille.

On peut donc pour résumer, distinguer deux cas : celui des zones à forte densité de population rurale et celui des zones où la terre est relativement abondante.

(1) Un décret du 3.12.1931 institue une prescription décennale en faveur de l'emprunteur.

Dans le premier cas, les exploitants seront incités à entreprendre des opérations permettant un relèvement rapide des rendements (engrais, semences sélectionnées), soit encore à s'affranchir de la main-d'œuvre salariée pour la récolte en s'équipant en matériel nécessaire. Par contre, ils seront peu disposés à consentir les efforts nécessaires aux améliorations de fond - phosphatages, respect des assolements - or ce sont précisément ces zones où l'usure de la terre est la plus marquée qui exigent impérativement ces opérations si l'on veut relever le niveau de fertilité du sol.

Dans le second cas, et dans l'état actuel des choses, on ne peut pas dire que le régime foncier constitue un obstacle aux opérations de productivité à court ou à long terme.

Les exploitations

C'est au niveau de l'unité d'exploitation que sont prises les décisions d'épargne et d'investissement. Il est donc particulièrement nécessaire de connaître les principales caractéristiques de ces exploitations car ce sont en dernière analyse, des facteurs tels que le type d'organisation et l'autonomie de gestion, la taille de l'exploitation, le nombre d'actifs, les rendements, les revenus... qui déterminent de façon contraignante, à la fois l'occasion d'investir et la possibilité de s'assurer le financement nécessaire.

Dans la réalité des faits la notion d'exploitation agricole est extrêmement ambiguë. On trouve en effet au Sénégal plusieurs types d'exploitations.

Dans un premier type, l'autorité du chef de lignée s'exerce sur l'ensemble des ménages, ceux-ci sont alors responsables de la mise en valeur des parcelles qui leur sont confiées sans avoir pour autant de responsabilité de gestion.

Dans un second type, tout en étant soumis à l'autorité du chef de famille pour la mise en culture de certaines parcelles, les ménages conservent une autonomie de gestion sur d'autres parcelles dont ils

peuvent disposer à leur gré.

Un troisième type d'exploitation "familiale" correspond à l'ensemble des parcelles exploitées et gérées de manière autonome par le ménage.

Enfin, on rencontre également des exploitations, en général de grande taille, appartenant à des chefs religieux ayant recours au travail des fidèles. L'autorité et la gestion relèvent dans ce cas du seul chef religieux.

Bien évidemment le comportement d'épargne et d'investissement des ménages dépend très fortement du type d'organisation et l'étude de ces comportements devrait retenir une définition de l'exploitation tenant compte du degré d'autonomie du pouvoir de décision et de gestion. Les catégories statistiques ignorent malheureusement trop souvent les subtilités de l'organisation sociale, aussi bien la répartition des exploitations suivant leur taille est-elle une indication de peu de portée pour notre propos.

On sait cependant que le processus d'individualisation des ménages au sein des familles étendues tend à s'accroître et que se multiplient des petites exploitations dont la mise en valeur et la gestion sont exercées de manière autonome par le ménage. La mécanisation légère de l'agriculture et le recours nécessaire au crédit agricole ont vraisemblablement pour effet de renforcer cette tendance. Dans cette première phase de mécanisation de l'agriculture, le type d'équipement diffusé correspond bien à des petites exploitations de caractère familial de 1,5 hectare à 5 ha. On peut supposer que dans la région de Thiès, où plus de 80 % des exploitations comptent moins de 5 hectares, ce pourcentage correspond approximativement à l'importance des exploitations du type "ménage" (1). Dans la région de Diourbel et du Sine Saloum environ 10 % des exploitations ont plus de 10 hectares, il s'agit vraisemblablement pour une part d'exploitations du type lignager et pour une part plus importante d'exploitations détenues et gérées par des chefs religieux.

(1) Cf. Annexe Répartition des exploitations suivant leur taille, extrait de l'enquête agricole 1960-61

En définitive, et faute de données plus précises, nous admettrons que les investissements réalisés dans le secteur agricole sont avant tout le fait de petites exploitations individualisées à la dimension du ménage. La superficie de ces exploitations varie suivant les régions de 1,5 hectares à 5 hectares. Nous ne serons malheureusement pas en mesure de différencier les comportements en fonction de la taille et du type d'organisation des exploitations.

CHAPITRE II

L E S R E F O R M E S

- 1 - APERCU D'ENSEMBLE.
- 2 - REFORMES APORTEES AU COMMERCE DES PRODUITS AGRICOLES ET AU CREDIT.
- 3 - REFORME DU REGIME FONCIER.
- 4 - LA REFORME FONCIERE ET LE PROGRES TECHNIQUE.
- 5 - MISE EN PLACE D'UN APPAREIL DE VULGARISATION AGRICOLE.

LES REFORMES

1 - APERCU D'ENSEMBLE

Les conclusions auxquelles nous a conduit l'analyse succincte des structures économiques du Sénégal au moment de son accession à l'indépendance, présentent deux aspects distincts :

- Sur le plan intérieur, l'unique structure qui communique au secteur rural son dynamisme se caractérise par son effet de dissipation de la croissance. Par ailleurs, la politique longtemps poursuivie antérieurement à l'indépendance, ne visait qu'à son équilibre économique au niveau d'un ensemble plus vaste, celui de la zone franc. Cette politique dont l'appareil commercial s'est fait à la fois l'instigateur et l'instrument, a eu pour conséquence de décourager fortement le développement de complémentarités internes au territoire.
- Sur le plan des relations avec l'extérieur, on relève l'importance considérable du commerce extérieur par rapport à la PIB, situation qu'il faut rapprocher de la difficulté dans laquelle se trouve le Sénégal à détenir la maîtrise de sa politique en matière d'échanges extérieurs.

Conduire une politique en matière d'échanges extérieurs compatible avec les impératifs de la croissance économique est cependant une nécessité qui impose une réorientation de ces échanges. Par le passé, en effet, "la politique douanière n'a pas été chercher son inspiration très au-dessus des influences qui s'exercent, profession par profession, sur les bureaux chargés de l'établissement des tarifs. Quant à l'orientation des productions et des échanges, le moins qu'on en puisse dire est qu'elle fut d'un empirisme qu'en milieu cartésien l'on peut soupçonner d'être de l'indifférence" (1)

(1) Cf BLOCH-LAINE, La Zone Franc, p. 16

Mais rompre avec ce passé était aussi s'exposer aux risques considérables qu'entraînerait la cessation de la garantie accordée par la France au franc CFA, dans le cadre de l'Union Monétaire.

L'état de fait nouveau créé par l'Indépendance politique laissait cependant aux dirigeants sénégalais une certaine liberté face au choix de différentes alternatives d'une politique de développement économique :

- soit une double action sur le plan intérieur et extérieur, comme l'ont choisi la Guinée, et plus tard le Mali, mais comportant le double risque d'une désorganisation des circuits internes et des échanges extérieurs, sans garantie cependant que l'économie nationale soit en mesure de répondre assez rapidement à une brusque mutation des échanges extérieurs ;

- soit une action dirigée dans un premier temps vers la refonte des structures économiques internes permettant une mise en état de développement nécessairement progressive et ménageant une période d'adaptation et de rodage des nouvelles structures. Le recouvrement d'une certaine liberté de manoeuvre en matière d'échanges avec l'extérieur demeurant un objectif de seconde urgence.

Le Sénégal a choisi cette dernière alternative, c'est-à-dire la refonte des structures économiques internes et le maintien du statu quo pour ce qui est des rapports avec l'extérieur.

Par ailleurs, la conjoncture extérieure incitait fortement les dirigeants sénégalais à concentrer leurs efforts sur une restructuration de l'économie rurale.

En effet, pour le Sénégal, deuxième producteur africain, l'arachide, qui représente en valeur 85 % des exportations et le 1/5ème du produit national brut, demeure le principal support de l'économie. Or, l'association du Sénégal à la Communauté Economique Européenne a pour conséquence, à l'issue d'une période transitoire, d'entraîner l'alignement du prix de l'arachide sur les cours mondiaux. La perte résultant de la cessation du régime des sur-prix est estimée à plus de 15 % du revenu national. C'est

dire à la fois l'urgence et l'importance des mesures à prendre afin de faire face à cette situation nouvelle. Les deux objectifs à atteindre dans les délais les plus brefs peuvent se résumer à la recherche d'une plus grande productivité et à la diversification de la production de l'économie rurale.

Or, comme on l'a vu, l'organisation économique existant au moment de l'indépendance et la politique poursuivie jusqu'alors, encourageaient l'extension des cultures au détriment de l'intensification et de la productivité, et accentuaient la spécialisation et la mono-production arachidière.

Sous l'éclairage nouveau de l'indépendance politique impliquant la recherche d'équilibre au niveau national, et face à la suppression des sur-prix, la mise en oeuvre rapide d'importantes réformes apparaissait indispensable.

La nécessité de ces réformes était une conviction que partageait l'ensemble des dirigeants sénégalais. Le Président Dia l'exprimait ainsi lors de la présentation du 1er Plan, à l'Assemblée Nationale :

"Pour nous, la révolution, c'est la volonté expresse de changer radicalement dans sa logique profonde un système politique, économique et social, pour lui en substituer un autre qui puisse correspondre pleinement aux exigences du développement du peuple auquel il s'applique en fonction de l'idéologie qu'il s'est choisi". (1)

Cependant, le domaine d'application de ces réformes s'est limité essentiellement au système commercial intérieur, à l'organisation du crédit agricole, et plus tard, très partiellement au régime foncier.

2 - REFORMES APORTEES A L'APPAREIL COMMERCIAL ET ORGANISATION DU CREDIT.

La première réforme importante entreprise a été la création de l'Office de Commercialisation Agricole (O.C.A.) dont les statuts définissent ainsi la mission

(1) cité par Y. CHAIGNEAU Op. cit. p. 5

- 1° - "intervenir dans les différents circuits de commercialisation des produits agricoles, soit en les contrôlant, soit en les prenant en charge en cas de nécessité
- 2° - "améliorer les conditions d'importation et de distribution des produits d'équipements nécessaires à l'agriculture ;
- 3° - "améliorer les conditions d'importation et de distribution... des produits de consommation d'intérêt national" (1)

L'O.C.A. se voyait donc confier au moment de sa création une triple tâche :

- la prise en charge de la commercialisation de l'arachide et autres produits agricoles.
- l'approvisionnement des ruraux en biens d'équipement.
- le commerce "des produits de consommation d'intérêt national".

Afin d'assurer à l'O.C.A., d'une part, le financement nécessaire à ses propres opérations commerciales et, d'autre part, de lui permettre d'organiser le crédit agricole indispensable tant pour l'équipement que pour les "prêts de soudure", la Banque Sénégalaise de Développement fut créée.

Bien que la vocation de cette banque puisse s'étendre à toutes les activités économiques et notamment à l'industrie, les interventions de la B.S.D. se sont portées avant tout sur les opérations intéressant l'économie rurale.

Dans ce domaine, la principale caractéristique de la banque est de ne consentir des crédits "qu'à des collectivités, communautés et associations mutualistes instituant entre leurs membres une responsabilité solidaire de fait ou de droit" (2).

(1) Décret 60.173 du 20.5.1960 et 61.312 du 8.8.1961

(2) cf. Article 8 des statuts

Les garanties sur lesquelles s'appuient les opérations de crédit de la banque sont triples, ce sont :

- les capitaux sociaux des coopératives obligatoirement déposés chez elles
- les avoirs nets des opérations commerciales
- la garantie du Fonds Mutualiste de Développement rural.

Quant à l'organisation commerciale proprement dite, l'O.C.A. devait s'appuyer sur un double réseau d'"organismes stockeurs", les uns constituant des entreprises privées, c'est-à-dire les anciens traitants, soumis au contrôle de l'O.C.A., et les organismes stockeurs coopératifs, devant progressivement étendre leur activité et devenir prépondérants.

Pour les deux autres tâches, à savoir, l'approvisionnement des ruraux en biens d'équipement et le commerce "des produits de consommation d'intérêt national", l'O.C.A. devait s'appuyer sur le seul secteur coopératif.

Entre l'organisation centrale, OCA-BSD, et les coopératives, un relais était assuré par les Centres Régionaux d'Assistance au Développement (CRAD), héritiers des anciennes S.M.D.R. C'est à ces centres que devait incomber la tâche de servir d'intermédiaire financier entre la banque et les coopératives lors de la mise en place des fonds destinés au financement de la campagne agricole. De même, le CRAD devait assumer la responsabilité de la mise en place du matériel agricole et des vivres de soudure. Par ailleurs, les CRAD se voyaient confier un travail d'assistance comptable auprès des coopératives permettant l'enregistrement des opérations effectuées par les coopératives, qu'il s'agisse de la commercialisation des arachides ou de l'équipement et de l'approvisionnement de certains biens de consommation courante.

Les coopératives, enfin, constituaient le dernier échelon de cette nouvelle structure commerciale. Ce sont des "coopératives villageoises" constituées à partir de personnes résidant dans un même village ou des villages voisins, dans le souci de ne pas diluer la solidarité des membres dans un ensemble trop vaste. Par ailleurs, le rôle des coopératives en tant

qu'instruments de diffusion de l'équipement agricole exigeait des unités suffisamment restreintes permettant le contrôle.

Quant aux buts assignés aux coopératives, ceux-ci sont définis par les statuts de la manière suivante (1) :

"- améliorer la commercialisation de la production de leurs adhérents et leur approvisionnement".

"- accroître par l'octroi de la garantie solidaire de leurs membres les possibilités de financement de la B.S.D."

"- constituer pour les organismes de l'Etat sénégalais : C.R.D., B.S.D., O.C.A., les unités de base leur facilitant la mise en oeuvre de leurs programmes d'action en milieu rural et le contrôle de l'exécution de ces programmes".

Par ailleurs, un article stipule que "les coopératives sont tenues d'effectuer toutes leurs opérations commerciales à caractère agricole par l'intermédiaire de l'O.C.A." (2)

Au total, la réforme commerciale et bancaire a été complète au sommet de l'organisation, en ce sens que l'O.C.A. s'est substitué aux maisons de commerce aux stades terminaux de la commercialisation de l'arachide et que la B.S.D. a remplacé les banques privées pour le financement de la campagne agricole, ces dernières apportant cependant leur appui à l'organisation d'état.

La réforme commerciale cependant n'a été que partielle aux niveaux intermédiaires, le secteur coopératif s'étant implanté parallèlement au secteur privé et ne se substituant à lui que progressivement, les deux organisations étant toutefois soumises au même contrôle central.

Par ailleurs, la réforme commerciale n'a pratiquement pas porté sur l'approvisionnement du marché rural en biens de consommation courante. Il en est résulté une désorganisation assez grave dont les effets se font encore sentir aujourd'hui.

(1) Cf Article 3 des statuts de la coopérative

(2) Cf Article 27 des statuts.

3 - REFORMES APORTEES AU REGIME FINANCIER

Il s'agit bien de réformes partielles, dont la portée se limite aux différents droits d'usage et non d'une véritable réforme agraire modifiant les statuts de l'appropriation des terres. D'ailleurs, si l'on en croit le Ministre de la Justice, le problème ne se pose pas car "Dans la conception qui domine en Afrique Noire, la terre, de même que la mer et le ciel appartiennent à Dieu, aux génies ou aux ancêtres suivant les conceptions" (1). Cependant, si nul ne peut s'approprier individuellement la terre, le caractère souvent héréditaire de son droit d'usage aboutit à une quasi appropriation de fait.

Si pendant longtemps la relative abondance de terres arables et la mise en valeur très sommaire dont elles étaient l'objet, ne posaient guère de problème aux paysans sans terre, c'est-à-dire sans droit d'usage - qui parvenaient toujours à s'en procurer sur une base précaire - il en allait tout différemment à une époque plus récente où la croissance démographique et une mise en valeur plus intensive, nécessitant parfois des aménagements, renforçaient le pouvoir des détenteurs du droit d'usage au détriment des exploitants.

La mise en valeur rationnelle de la terre impliquant le respect des rotations, les améliorations de fond et la mécanisation légère est incompatible avec les conditions très précaires de son attribution.

C'est avant tout sur l'attribution que devait porter la réforme.

Dès 1959, un projet de réforme avait été déposé auprès du bureau de l'Assemblée Nationale, mais ce n'est qu'en 1964 que les premiers décrets d'application étaient votés (2)

(1) La réforme foncière et agraire au Sénégal. M. Alioune Badara M'Bengue. PENANT, N° 707, Juil.Sept. 1965.

(2) cf. Loi n° 64-46 du 17 juin 1964, complétée par les décrets d'application n° 64-573 et n° 64-574 du 30 juillet 1964.

La nouvelle législation cherche à maintenir une certaine souplesse dans l'attribution de terres, mais en instituant un lien précis, et non plus précaire, entre la terre et celui qui l'exploite. Il est en effet prévu que la résiliation d'un bail n'est possible que si l'exploitant cesse d'assurer personnellement la mise en valeur de la terre.

- Un conseil rural est créé, dont la tâche consiste à veiller à l'application de la loi dans la "zone de terroir" dont il a la charge. Ce conseil rural, organe de gestion des terres, est composé des représentants des électeurs de la zone et d'un fonctionnaire de l'état.

- Exercice du droit d'usage : L'article 15 précise que les occupants exploitant personnellement des terres du domaine national "continueront à les occuper et à les exploiter".

- le droit d'usage personnel est transmissible aux héritiers, sous réserve que cela n'entraîne pas le morcellement en parcelles trop petites pour une exploitation rationnelle.

- En cas de réaffectation de la terre, pour quelque cause que ce soit, le nouvel affectataire doit verser à son prédécesseur une indemnité de plus-value et de récoltes pendantes que le Conseil rural fixe en cas de désaccord entre les parties.

- Publicité du droit d'usage : Les droits d'usage individuels ou collectifs sont désormais enregistrés dans un dossier foncier tenu à jour et conservé à la Préfecture et au siège du Conseil rural.

La volonté de l'Etat est donc de se substituer aux détenteurs du droit de hache et au Lamane, tout en conservant le principe selon lequel le droit sur la terre n'est qu'un droit d'usage, il est vrai transmissible.

4 - LA REFORME FONCIERE ET LE PROGRES TECHNIQUE

On peut cependant se demander comment pourront fonctionner les conseils de terroir dans les zones densément peuplées.

En effet, dans les zones disposant encore de terres libres, l'extension des superficies résultant de la mécanisation ne posera guère de difficultés.

Il en ira, par contre, tout différemment dans les zones surpeuplées qui connaissent déjà le sous-emploi et une émigration importante.

Dans ces zones où les exploitations ont une taille correspondant à la capacité de travail d'une famille disposant de la seule araire rudimentaire que représente l'hilaire, de nombreux problèmes ne manqueront pas de se poser :

- la productivité du travail étant sensiblement accrue, la demande de terre se fera plus pressante, mais elle ne pourra guère être satisfaite.
- les détenteurs de droits fonciers qui, avant la mécanisation, étaient disposés à concéder les terres qu'ils ne pouvaient exploiter par leur seule force de travail seront fortement incités à accroître la taille de leurs exploitations dans les limites que permet désormais la mécanisation.

Il n'est pas certain que les Conseils de Terroir dans lesquels l'influence des notables risque d'être prépondérante soient en mesure d'empêcher que ne s'effectue un regroupement des exploitations en unités plus importantes, mais mieux adaptées aux nouveaux moyens de production.

Est-ce souhaitable d'ailleurs ?

Si les Conseils de Terroir dans les zones denses parvenaient à maintenir la structure des exploitations telle qu'elle apparaît dans la dernière enquête agricole, l'effort d'équipement et de productivité actuellement entrepris serait finalement bloqué, la taille des exploitations ne permettant pas l'application des thèmes vulgarisés.

Créés pour faciliter la diffusion du progrès technique dans l'agriculture en rendant moins précaire les droits d'usage de la terre, les Conseils de

Terroir risquent de se trouver rapidement devant des contradictions difficiles à trancher :

- s'ils parviennent à maintenir les exploitations dans leur état actuel, la mécanisation se limitera aux exploitations disposant des superficies minimales - 19 % seulement dans la région de Thiès -
- s'ils entérinent le regroupement des parcelles en des exploitations dont la taille sera adaptée à l'équipement, bon nombre d'exploitations disparaîtront.

Dans l'un et l'autre cas, des conflits d'intérêts ne manqueront pas de se manifester au sein des conseils. Certes, la substitution progressive de l'Etat aux Lamanes et aux détenteurs de droit de hache permettra peut-être de réduire la part de l'arbitraire économique, la contradiction sociologique demeurera cependant.

Le succès même que semble remporter la mécanisation des exploitations dans les zones denses paraît indiquer qu'elle sera tranchée dans un sens favorable à la constitution d'unités de production plus étendues, au détriment des petits exploitants.

Dans les faits, la réforme risque bien de prendre une orientation que n'avait souhaité ni prévu le législateur.

5 - MISE EN PLACE D'UN APPAREIL D'ANIMATION ET DE VULGARISATION AGRICOLE

Il ne s'agit pas à proprement parler de réformes, mais plus exactement de la mise en place d'une organisation susceptible de sensibiliser tout d'abord les ruraux à l'idée d'un progrès économique et social, puis de les initier à des techniques de production plus efficaces. L'animation et la vulgarisation sont organisées à partir des Centres d'Expansion Rurale (C.E.R.) regroupant une équipe polyvalente de techniciens opérant au niveau de l'arrondissement, avec l'aide des Centres d'Animation Rurale (CAR) chargés d'action psychologique auprès des agriculteurs.

a) le rôle et organisation des C.E.R.

Les Centres d'Expansion Rurale ont été créés par décret du 30 mai 1960 et placés sous l'autorité du Ministre de l'Economie Rurale. Ils avaient pour mission, d'une part, la vulgarisation technique agricole et, d'autre part, le développement du mouvement coopératif.

Par la suite, en 1963, les C.E.R. devaient être rattachés au Ministère du Plan et du Développement, une mission plus large que celle initialement prévue leur était confiée. Constituant la plus petite unité administrative en contact avec la population, les C.E.R. se voyaient confier en plus de leurs tâches d'animation et de vulgarisation des fonctions plus générales d'interlocuteur de l'Etat auprès d'unités de 15 à 30.000 habitants.

"Le C.E.R. n'est donc plus un simple noyau de vulgarisation. Il devient un instrument de développement global et de planification. A ce titre il est notamment chargé :

"- d'aider à mettre en exécution les directives du Plan, notamment les projets des services techniques et le programme agricole, qui lui seront transmises par le canal du Comité Local de Développement.

- d'aider les coopératives de son ressort, techniquement et sur le plan de la formation, à prévoir leurs besoins, à définir leurs objectifs et à préciser leurs programmes d'action.

- de stimuler l'investissement humain des collectivités et d'organiser avec elles les opérations qui peuvent y faire appel.

- de transmettre périodiquement au Comité Local de Développement des informations précises, portant notamment sur l'évolution de la production, les transformations de structures, l'exécution des projets, ainsi que sur les perspectives d'évolution, les besoins exprimés des populations et leurs projets d'action.

- de populariser tous les objectifs du Plan" (1)

La multiplicité même des tâches confiées à des équipes généralement peu nombreuses et bien souvent dépourvues des qualifications nécessaires devait, à l'expérience, se traduire par une très faible efficacité de la vulgarisation. Pour cette raison, le gouvernement sénégalais, poussé par l'échéance prochaine de la cessation des surprix dont bénéficie encore l'arachide, devait faire appel à la SATEC afin de mettre en place un appareil de vulgarisation agricole plus dense et plus efficace.

b) la SATEC

Cette société se voyait donc confier par le Gouvernement Sénégalais les tâches suivantes :

- " - réaliser en trois ans une augmentation moyenne de la productivité arachidière de 25 %
- orienter les régions arachidières vers une économie plus diversifiée par la promotion et le lancement de nouvelles cultures, notamment par le développement du mil
- promouvoir une véritable agriculture intensive permettant de combler le déficit des cultures vivrières et préparant l'intégration de l'élevage à l'agriculture.
- former des agents de vulgarisation en dehors de la fonction publique et former des cadres qui continueront l'oeuvre entreprise, lorsque la tâche confiée à cette Société sera terminée" (2).

L'intervention de la SATEC a donc un objectif essentiellement économique, lié à l'exécution du Plan Quadriennal et aux conséquences de l'association du Sénégal au Marché Commun.

(1) Rapport sur le Programme Accéléré d'Augmentation de la productivité Arachidière et du Développement des Cultures Vivrières au Sénégal p. 12 Ministère de l'Economie Rurale. Dakar. 25.2.1964

(2) idem p. 47

Les moyens mis en oeuvre par la SATEC sont les suivants :

Dans chacune des trois régions, Thiès, Diourbel et Kaolack un ingénieur régional assure le recrutement, la formation, l'organisation et le contrôle des équipes de vulgarisation. Ces trois ingénieurs sont aidés dans leur tâche par 15 assistants techniques européens contrôlant 300 vulgarisateurs sénégalais salariés.

Ainsi les effectifs mis en place dans les trois régions arachidières sont-ils supérieurs à ceux des CER pour l'ensemble du Sénégal, par ailleurs les équipes de vulgarisateurs n'étant pas polyvalentes, mais au contraire spécialisées dans quelques thèmes techniques, leur compétence et leur efficacité s'en trouvent renforcées.

Enfin, les vulgarisateurs ont un statut de salariés et non pas de fonctionnaires inamovibles, comme cela est le cas pour les équipes des CER. Cette dernière condition renforce très certainement leur efficacité dans le travail.

Bien que limitées à l'organisation interne, les réformes entreprises par le Gouvernement Sénégalais ont cependant permis de lever les principaux obstacles à une politique de croissance, d'orientation et de finalité différentes par rapport à la période antérieure. Plus encore, elles ont donné à l'Etat sénégalais les instruments d'action économique dont il aurait été totalement dépourvu sans cela.

"Par le canal de l'O.C.A. nous avons maintenant la possibilité d'intervenir sur le marché intérieur, et par là, d'orienter la production agricole vers les objectifs que nous nous fixerons. De même, la B.N.D.S., les C.R.A.D. et les coopératives constituent le support nécessaire du crédit agricole permettant l'équipement des producteurs et faisant ainsi progresser la productivité de l'économie rurale. Etant parvenus à jouer un rôle moteur sur le marché intérieur et sur l'équipement de production, nous pouvons dès lors organiser une croissance provoquée, c'est là l'objet même du plan" (1)

(1) Communication du Ministre du Plan au Conseil de Cabinet. Sept. 1964

Nous verrons maintenant comment, dans les faits, ces réformes sont parvenues à susciter chez les exploitants agricoles un comportement et un dynamisme économiques nouveaux.

CHAPITRE III

L ' O C C A S I O N D ' I N V E S T I R

A. - DONNEES d'ENSEMBLE

B. - LA DECISION d'INVESTIR

C. - LA RENTABILITE DES INVESTISSEMENTS AU NIVEAU DE L'EXPLOITATION

L'OCCASION D'INVESTIR

A - LES DONNEES D'ENSEMBLE

Après avoir analysé dans un premier temps quels étaient les principaux obstacles à l'investissement, puis avoir évoqué les réformes partielles entreprises dans le domaine de la commercialisation, du crédit et dans une plus faible mesure, du régime foncier, il nous reste maintenant à considérer le contenu de l'occasion d'investir avant d'aborder finalement la manière dont on est parvenu à canaliser l'épargne des exploitants agricoles vers des opérations productives au niveau des structures de production.

Cette occasion d'investir peut se définir comme un programme comportant un certain nombre d'opérations élémentaires techniquement et économiquement adaptées aux conditions réelles des exploitations agricoles. L'ensemble de ces opérations est connue au Sénégal sous le nom de "Plan IRAT-IRHO" (1) comptant cinq thèmes portant respectivement sur les points suivants :

- variétés
- désinfection des semences
- densité des semis
- fertilisation
- techniques culturales

Les deux premiers thèmes ne constituent pas des occasions d'investir au niveau de l'exploitation, ce sont cependant des opérations susceptibles d'être menées parallèlement aux trois autres et de renforcer sensiblement les gains de productivité que l'on peut attendre de la fertilisation et de l'équipement. Par contre, la densité des semis, la fertilisation et les techniques culturales font appel à un investissement à leur premier thème

(1) IRAT : Institut de Recherches Agronomiques Tropicales
IRHO : Institut de Recherches pour Huiles et Oléagineux
cf. Rapport d'activité 1963

suppose l'achat d'un semoir, le second des achats d'engrais et le troisième l'achat de divers équipements.

1/ les variétés.

Les résultats enregistrés par les instituts de recherche ont mis en évidence la possibilité d'augmenter les rendements de l'ordre de 30 % minimum en diffusant des graines sélectionnées adaptées aux conditions de chacune des grandes zones de culture de l'arachide.

2/ désinfection des semences.

Le second thème retenu pour la vulgarisation porte sur la désinfection des semences. Cette opération d'une grande simplicité est en outre très efficace, les Instituts ont en effet évalué à 30 % l'augmentation de rendement possible. L'effet de la généralisation de cette technique sur les rendements est estimé à 15 %.

3/ densité des semis.

La trop faible densité des semis contribue à abaisser les rendements. Une enquête menée par l'IRHO en 1963 dans la région de Kaolack a montré que seulement 25 % des champs sont semés à la densité optimum. Les enquêtes menées depuis dans d'autres régions confirment qu'il est possible d'accroître considérablement les rendements en respectant une densité de semis convenable : "des augmentations supérieures aux 15 % retenus peuvent être attendues : elles se situeront en réalité entre 20 et 30 % si l'on arrive à atteindre la densité optimum (1). La diffusion du semoir mécanique permet de se rapprocher de cet optimum qui serait difficilement atteint par les semis effectués manuellement.

4/ Fumures minérales

Les fumures minérales ont fait l'objet depuis plusieurs années d'importantes recherches. Sans entrer dans le détail des divers résultats obtenus à

(1) cf. Rapport d'activité IRHO 1963 p. 4

partir d'expérimentations menées sur plus de 500 ha. représentatifs des principales zones et des conditions pratiques d'utilisation, on relèvera la conclusion suivante :

"L'utilisation de formules d'engrais bien adaptées aux différentes régions apporte un supplément de récolte de 300 à 500 kg/ha. selon les situations" (1)

Soit une augmentation de production de 40 à 60 %.

5/ techniques culturales.

Les expériences portent, d'une part, sur le respect des assolements adaptés à chaque région et, d'autre part, sur l'entretien des cultures. Ce dernier point est d'une importance particulière si l'on sait que la culture de l'arachide, et plus encore celle du mil, exigent un très grand nombre d'heures de travail consacrées à l'entretien des champs. La diffusion de l'engrais qui profite aussi bien aux mauvaises herbes qu'à l'arachide et au mil, rend encore plus nécessaires les façons culturales à effectuer après les semis et jusqu'à la récolte. Celles-ci constituent le véritable goulot d'étranglement des cultures. L'adoption de la houe attelée est donc un élément complémentaire indispensable permettant aux autres facteurs de productivité de produire tous leurs effets. Dans la région de Kaolack, les essais effectués montrent que les binages mécaniques pratiqués au moment opportun permettent une augmentation de rendement de 28 %.

Enfin l'arrachage mécanique de l'arachide présente des avantages importants - d'une part, le cycle complet de végétation est de 115 - 120 jours, et à la fin de ce cycle, qui correspond au début de la saison sèche, le travail du sol est difficile, les producteurs ont tendance à récolter à 90 - 100 jours. On estime généralement la perte en poids à 1 % par jour de prématurité, la perte effective subie par les exploitants est estimée à 20 %. L'adoption de la souleveuse mécanique permet d'attendre le moment opportun, quelque soit l'état du sol.

(1) Cf. Rapport d'activité IRHO 1963 p. 4

- d'autre part, l'arrachage mécanique réduit le nombre de graines laissées en terre.

- enfin, dans bien des régions les exploitants ont recours à une main-d'oeuvre salariée importante au moment de la récolte, l'arrachage mécanique permet à l'exploitant qui dispose de superficies suffisantes de réaliser une économie substantielle (1). L'arrachage manuel représente douze journées de travail à l'hectare.

Les effets de l'application systématique de ces cinq thèmes ne sont pas rigoureusement additifs. En premier lieu, la situation de départ n'est pas telle que tous les facteurs de productivité énumérés ci-dessus soient totalement absents. En fait, les rendements moyens observés incorporent déjà dans une certaine mesure les effets de l'une ou de plusieurs de ces opérations. Par ailleurs, la réponse à ces facteurs de productivité dépend pour une bonne part des conditions particulières de chacune des zones. L'effet engrais, par exemple, est minimum dans la zone arachidière nord où une pluviométrie faible et irrégulière compromet passablement l'assimilation par la plante. Enfin, la totalité des exploitations n'est pas en mesure, soit pour des raisons d'organisation et de gestion, soit pour des raisons de taille minimum, de s'équiper en matériel et de bénéficier ainsi de la totalité des effets.

Aussi bien, les Instituts de recherche, extrêmement prudents semble-t-il évaluent à 25 % les augmentations de rendement à escompter pour l'ensemble du Sénégal. Il est vrai que le rapport déjà cité conclut en ces termes :

"Dans chaque cas, il a pu être démontré que les pourcentages d'augmentation retenus par les Instituts restaient en deçà des possibilités réelles. Les efforts visant à faire appliquer rationnellement ces techniques doivent donc être couronnés de succès".

Telles sont les justifications techniques des possibilités d'investissements productifs proposés aux cultivateurs sénégalais. En soi, cette justification est insuffisante, car il faut encore que les diverses opérations proposées

(1) Les salaires ainsi versés aux "firdous" peuvent atteindre 10 % de la valeur de la récolte d'arachide.

aux cultivateurs soient effectivement compatibles avec les contraintes techniques, financières et sociales réelles des exploitations, ou tout au moins du plus grand nombre d'entre elles.

B - LA DECISION D'INVESTIR

Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer à propos du régime foncier la multiplicité des systèmes d'organisation et de gestion des exploitations agricoles. Il faut y revenir maintenant, car la diversité et la complexité de l'organisation sociale, et plus particulièrement des systèmes fonciers, entraînent dans certains cas un véritable éclatement des pouvoirs de décision et des responsabilités de gestion. Unité foncière, unité de production, unité de consommation, unité budgétaire, ne se recoupent pas nécessairement et le pouvoir de décision s'appliquant à chacune de ces unités répond bien davantage à une logique qui participe de la structure de la parenté que d'une stricte rationalité économique. Dans de tels cas, nous nous trouvons dans la situation évoquée par M. Godelier où "... l'économie se présente alors comme une activité aux significations et aux fonctions multiples à chaque fois différentes selon le type spécifique des rapports existants entre les différentes structures d'une société donnée... un domaine à la fois extérieur et intérieur aux autres structures de la vie sociale et c'est là l'origine et le fondement des significations différentes que prennent les échanges, les investissements, la monnaie, la consommation etc... dans les diverses sociétés et que l'on ne peut réduire aux fonctions assumées dans une société marchande capitaliste et analysées par la science économique". (1)

Sans nous étendre sur la rationalité extra-économique d'investissements économiques, il est néanmoins nécessaire d'aborder le contexte dans lequel sont prises les décisions d'investir si nous voulons saisir certaines des difficultés auxquelles se heurtent les tentatives de mobilisation de l'épargne privée pour le financement d'opérations de productivité intéressant les exploitations agricoles.

(1) M. GODELIER : Rationalité et irrationalité en économie p. 247; Maspero, Paris 1966

Pour illustrer les mécanismes socio-économiques complexes mis en jeu par le processus d'épargne et d'investissement en milieu rural nous aurons recours à l'exemple sérère. Si cet exemple constitue peut-être un cas extrême d'interférence entre l'organisation sociale et les tentatives destinées à promouvoir une gestion économiquement rationnelle, il ne constitue cependant pas une exception.

Juridiquement et apparemment la décision d'investir et la responsabilité financière de l'emprunt qui accompagnent l'achat de moyens de production appartient au coopérateur. En effet, d'après ses statuts, la banque de développement ne consent des crédits d'équipement qu'aux seuls producteurs groupés en coopérative. Dans la réalité des faits, et singulièrement en pays Sérère, le coopérateur n'est cependant pas le personnage simple que l'on croit, mais le plus souvent une entité servant de relai entre l'organisation socio-économique "traditionnelle" et l'organisation économique moderne : O.C.A., B.S.D., C.R.A.D. etc...

Pour comprendre l'organisation socio-économique, il faut tout d'abord revenir sur le régime foncier. Celui-ci détermine en effet une hiérarchie de titulaires de droits fonciers ou de simples droits d'usage qui conditionnent à leur tour le degré de responsabilité et d'autonomie de gestion de chacun de ces titulaires, dans le domaine qui lui est propre.

a) Le régime foncier

A l'origine, la terre appartenait au premier occupant. A la tête de chaque communauté un Lamane était responsable de la gestion de l'ensemble des terres collectivement appropriées. Cette gestion consistait essentiellement à répartir les terres entre les membres de la communauté et à assurer l'ordre et la justice.

L'apparition du M'Bour - ou roi- modifie l'appropriation de la terre, puisque celui-ci s'arroge le domaine éminent du sol, tout en confirmant le rôle des Lamanes :

- attribution des terres libres,
- perception des redevances coutumières,

- arbitrage des conflits entre titulaires de droits.

En attribuant les terres libres le lamane accordait un droit de hache, c'est-à-dire de défrichage qui conférait à son titulaire un droit permanent qu'il transmettait à ses héritiers. En contre partie, le titulaire du droit de hache était astreint au versement d'une redevance au Lamane.

A l'époque actuelle, ce sont les titulaires du droit de hache qui détiennent l'autorité et le prestige qu'une lente évolution a enlevé au M'Bour et aux Lamanes. Les titulaires du droit de culture. "Ce droit de culture est accordé par priorité aux membres de la famille. Hommes et femmes vivant dans le même "carré", ensuite aux parents éloignés issus du premier défricheur et qui jouissent eux aussi à des degrés divers d'un droit sur la terre, enfin, aux amis, alliés et autres qui sont tenus d'effectuer leur demande annuellement peu avant les premiers travaux des champs (1).

b) L'organisation de la production

A) L'unité foncière

L'unité de production est difficile à cerner. On peut tout d'abord considérer une cellule foncière de 4 à 15 hectares sur laquelle s'exerce le droit de hache du chef de famille. Cette cellule foncière est elle-même divisée en parcelles ou lougans répartis entre les membres de la famille vivant dans le même carré. L'autorité du chef de famille s'exerce sur l'ensemble de cette cellule foncière particulièrement dans le domaine de l'attribution des parcelles et de la répartition des différentes cultures. Si le chef de carré n'est pas titulaire d'un droit foncier, son autorité sur l'ensemble des ménages vivant dans le carré n'est pas moindre. Par contre, c'est à lui que revient la charge d'emprunter les terres nécessaires et la responsabilité de la redevance annuelle si celle-ci est exigée par le titulaire de la terre.

(1) J.M. REINERT : Etude du monde rural traditionnel. CINAM 1965

2) l'unité de consommation

Dans certains cas, l'unité de consommation alimentaire s'identifie au carré, elle peut regrouper jusqu'à trois ménages auxquels se joignent les hommes célibataires. Si la population active du carré est inférieure à neuf personnes on observe souvent un fractionnement du carré en plusieurs unités de consommation alimentaire.

Dans le premier cas, le chef de carré est responsable de l'alimentation des personnes dont il a la charge. Dans le second cas, le chef de famille le plus âgé assume les mêmes fonctions.

3) Les unités de production

Les responsabilités du chef de carré ou du chef de famille en matière de consommation ont bien évidemment leur contrepartie en ce qui concerne l'organisation de la production. Responsable de l'alimentation, le chef de carré sera également responsable de la culture du grand champ de mil destiné à l'approvisionnement de la famille. Dans cette tâche il est aidé par les chefs de ménages constituant l'unité de consommation alimentaire. Parfois un champ d'arachide est également exploité collectivement, dont la production vendue, servira aux achats nécessaires à l'unité de consommation.

Par ailleurs, les chefs de ménage disposent de parcelles qu'ils exploitent de manière autonome pour leur compte propre. De même, le bétail est approprié par le chef de ménage.

Ainsi, l'unité foncière qui recoupe parfois l'unité de consommation, ne s'identifie pas à une unité de gestion et d'exploitation. Le clivage existant entre les différentes fonctions et les niveaux de responsabilité laisse apparaître la complexité des conditions qui entourent la décision d'investir. Avec la vulgarisation de méthodes culturales différentes et l'organisation coopérative des producteurs s'ébauchent des relations nouvelles qui sont, dans la phase actuelle tout au moins, en porte-à-faux par rapport à l'organisation socio-économique antérieure.

Au stade actuel, le coopérateur est encore largement tributaire de l'ordre ancien et la situation n'est pas telle que "le calcul économique des individus l'emporte sur les obligations coutumières au détriment des solidarités anciennes et (que) la richesse n'entraîne plus nécessairement sa compensation en responsabilités sociales" (1). En pays Sérère, tout au moins, le coopérateur ne représente pas un individualisme économique. M. Reinert auquel nous empruntons les résultats de son enquête (2) note que chef de carré et coopérateur sont deux personnes distinctes et bien que ce dernier ait un pouvoir de décision important, "il n'a aucune responsabilité sur le plan de l'attribution des terres... et dépend pour une grande part de son chef de carré."(3)

En fait, le coopérateur devient un intermédiaire entre l'unité foncière, c'est-à-dire l'organisation socio-économique participant de l'ordre ancien et l'organisation marchande moderne que sont la coopération et le crédit agricole. A ce titre le coopérateur commercialise la production de plusieurs chefs de ménage entre lesquels il répartit le produit de la vente, soit au prorata des apports de chacun, soit en fonction des besoins du ménage. De même, au moment de la distribution des ristournes, le coopérateur rétrocède la part due à chacun, "mais souvent le coopérateur tient compte davantage des liens de parenté qui l'unissent au producteur, que du poids effectivement commercialisé par ce dernier". (4)

Ainsi, le coopérateur se situe à l'intersection de deux systèmes différents, le revenu monétaire qu'il perçoit par l'intermédiaire de l'appareil commercial, en contrepartie exacte de ses apports, fait l'objet d'une répartition qui obéit aux règles d'un autre ordre.

Seul responsable face à l'organisation commerciale et bancaire, le coopérateur engage également la collectivité familiale à laquelle il appartient lorsqu'il décide l'échat à crédit de biens d'équipement.

(1) Cf. G. BALANDIER; Structures sociales traditionnelles et changements économiques à propos d'une analyse p. 7 de l'ouvrage de L. Mair. Cahier d'Etudes Africaines N° 1 - 1960

(2) - Cf. infra. The Growth of Economic Individualism in African Society Londres 1934

(3) - idem p. 21

(4) - cf. infra p. 23

Bien qu'il soit en fait le propriétaire du matériel acquis dans ces conditions, le coopérateur effectuera le remboursement des prêts par prélèvement sur les revenus de l'ensemble des membres du carré, en contrepartie de quoi les chefs de ménage auront le libre usage de ce matériel.

Dans de telles conditions, il est bien difficile de préciser à qui revient la décision d'investir. Le partage des responsabilités au niveau des différentes unités, d'une part, et la superposition de la fonction des coopérateurs aux fonctions anciennes, d'autre part, nous offrent un exemple de syncrétisme socio-économique dont le fonctionnement profond ne pourrait être révélé qu'au terme d'une analyse minutieuse.

Pour notre propos, nous nous en tiendrons à une schématisation grossière. Sans apporter de réponse précise à la question de savoir comment et par qui est prise la décision d'investir, elle nous permet cependant d'en mesurer la difficulté et nous éclaire sur les contraintes sociologiques qui, dans ces régions, cernent la prise de décision économique.

C - Rentabilité des investissements au niveau de l'exploitation

On évalue mieux maintenant toute l'ambiguïté que recouvre le terme d'exploitation agricole. Aussi les unités de production statistiquement repérées par les enquêtes agricoles, ne recourent-elles pas toujours l'unité de gestion, ce qui pour notre propos est un grave défaut. En dépit de ces difficultés, il est cependant nécessaire de tenter une estimation de la rentabilité pour l'exploitant des investissements productifs qui lui sont proposés par les vulgarisateurs et que l'organisation coopérative met maintenant à sa disposition.

Cette rentabilité mesure l'importance de l'incitation à investir, partiellement tout au moins. En effet, l'incitation à investir peut également être envisagée dans ses implications sociales. La position privilégiée occupée par le coopérateur à l'intersection de deux mondes dont le premier lui procure les moyens matériels : monnaie, crédit, biens d'équipement et le second la valorisation de ces moyens en terme de pres-

tige et de clientèle peut constituer en soi une incitation plus que suffisante lorsque "le jeu économique n'est encore qu'un moyen au service de buts qui restent déterminés par l'ancien système social et culturel" (1).

Tout en admettant l'importance probable de la rentabilité sociologique de ce type d'investissements, nous négligerons cet aspect pour nous en tenir à une tentative d'estimation de la rentabilité financière. Pour y parvenir il faut replacer les différents thèmes proposés par les instituts de recherche dans le cadre d'une exploitation, ou mieux dans le cadre des différents types d'exploitations rencontrés. Ce n'est pas là chose facile car en toute rigueur il faudrait tenir compte d'au moins quatre variables : conditions climatiques et écologiques, nombre de personnes actives, superficies et organisation de l'exploitation, chacune de ces variables influençant très sensiblement la rentabilité de l'équipement proposé.

a) zones climatiques et écologiques.

On en distingue trois :

- . une zone Nord, où les rendements de base en culture traditionnelle non-améliorée ne dépassent pas 700 kg/hectare pour le mil ;
- . une zone centrale, où ces rendements sont d'environ 900 kg pour l'arachide et 400 kg pour le mil ;
- . une zone sud, où les rendements de base sont de 1000 kg/hectare pour l'arachide et de 600 kg pour le mil.

b) le nombre de personnes actives et superficies

On ne dispose que de peu de données concernant le nombre d'actifs par exploitation. Les chiffres les plus souvent cités concernent la superficie cultivée par actif rural, ces chiffres sont des moyennes par zone obtenues en divisant les superficies cultivées par la population active rurale. On obtient ainsi par région les indications moyennes suivantes (2)

(1) Cf G. BALANDIER po. cit. p. 11

(2) Cf. Commission de la Régionalisation. Rapport sur l'Elaboration de deuxième plan quadriennal p. 27. DAKAR 26 fevrier 1965.

- Casamance	0,49 hectares
- Diourbel	1,00 hectares
- Fleuve	0,61 hectares
- Sénégal Oriental	0,77 hectares
- Sine Saloum	1,10 hectares
- Thiès	0,76 hectares

Ces moyennes ne peuvent cependant pas servir de base à un calcul au niveau de l'exploitation.

Il faudrait pour cela connaître comment évoluent les superficies des exploitations en fonction de l'équipement, de la population active, du type d'organisation, ainsi que la répartition des parcelles cultivées entre les différentes spéculations. L'enquête agricole de 1960-61 nous fournit quelques indications (1) : celles-ci confirment l'inégalité des exploitations à l'intérieur d'une même région, cependant la corrélation entre le nombre d'actifs et la taille des exploitations semble très étroite, exception faite pour les extrémités de la distribution. L'introduction de la culture attelée trop récente et trop limitée n'a pas encore desséré l'étroite contrainte que constitue la capacité de travail humain, particulièrement dans une région où la climatologie exclut l'étalement des travaux agricoles. Par ailleurs, la superficie modale par actif est de 0,53 hectare, soit sensiblement moins que les moyennes régionales.

c) Organisation des exploitations

Nous avons déjà mentionné l'existence de quatre types d'organisation d'exploitation :

- l'exploitation lignagère
- l'exploitation mixte lignage-ménage,
- l'exploitation à la dimension du ménage
- les grandes exploitations des chefs religieux.

(1) Cf. Annexe Nombre d'actifs par exploitation et superficie moyenne cultivée par actif, suivant la taille des exploitations. Enquête agricole 1960-61

Ne pouvant pas apprécier les différentes valeurs prises par ces variables, nous devons nous contenter d'une estimation faisant intervenir la seule variable surface. Nous recherchons donc comment varie la rentabilité des équipements proposés en fonction de la taille de l'exploitation en nous plaçant dans le cas de la zone dite centrale, la plus représentative de l'actuel bassin arachidier. Par ailleurs, nous admettrons une certaine interdépendance entre les différentes techniques culturales. En effet, pour aussi simples qu'ils soient, les cinq thèmes vulgarisés forment un tout : l'utilisation de l'engrais accroît l'importance des façons culturales et rend rapidement nécessaire l'usage de la houe attelée ; la fertilisation du sol est d'autant plus rentable que la densité de semis se rapproche de l'optimum et pour cela le semoir est nécessaire ... On ne peut donc pas raisonnablement envisager séparément la rentabilité de chacun des équipements.

Rentabilité de l'équipement pour une exploitation "moyenne"

Afin de déterminer la rentabilité théorique de l'équipement, nous raisonnerons sur une exploitation "moyenne" de la zone centrale.

Les caractéristiques de cette exploitation sont les suivantes :

- superficie totale en culture 4 hectares,
- surface cultivée en arachide 2,5 ha
- surface cultivée en mil 1,5 ha.

Cette répartition correspond à celle rencontrée dans la zone considérée elle correspond en outre à la rotation : arachide - mil - jachère - arachide - préconisée.

Les rendements de base en culture "traditionnelle" sont les suivants :

- arachide 900 kg/ha
- mil 400 kg/ha

Les rendements obtenus en culture mécanisée et avec fertilisation sont :

- arachide 1300 kg/ha
- mil 700 kg/ha

Par ailleurs, les prix des produits et des équipements pratiqués par

l'O.C.A. au niveau producteur sont les suivants :

- arachide 21 F/kg prix de vente (1)
- semence arachide 25 F/kg prix d'achat
- mil 25 F/kg prix d'achat
- engrais arachide 150 kg/ha à 12,26 F/kg, soit 1.840 F/hectare
- engrais mil, 150 kg/ha à 10,22 F/kg, soit 1530 F/hectare
- annuités semoir - houe 9.926 f.

Autres caractéristiques : il y a quatre personnes actives sur l'exploitation, ce qui correspond, d'après les observations de la SATEC à six unités alimentaires, sur la base de 250 kg. de mil par an et par unité. La répartition fait apparaître un déficit vivrier que nous déduisons du revenu brut d'exploitation pour obtenir un revenu monétaire net.

Sur la base des chiffres ci-dessus on obtient les résultats suivants :

1) Bilan de l'exploitation en culture non-améliorée

a) revenu brut d'exploitation

- arachide $2,5 \text{ ha} \times 900 \times 21 =$ 47.250 F
- production de mil $1,5 \text{ ha} \times 900 = 600 \text{ kg}$
- besoins de l'exploitation :
 $6 \times 250 = 1500 \text{ kg}$
- déficit vivrier de l'exploitation = 900 kg
soit en valeur $900 \times 25 =$ 22.500 F

b) revenu net d'exploitation

Valeur de la production d'arachide commercialisée,
moins achats de mil, soit :

$47.250 - 22.500$, soit revenu net 24.750 F

2) bilan de l'exploitation améliorée

a) revenu brut

- arachides $2,5 \times 1.300 \times 21 =$ 68.250 F
- production mil $1,5 \times 700 = 1.050 \text{ kg}$
- déficit : 460 kg à 25 f = 11.250
- Revenu brut 57.000 F

(1) Tous les prix cités sont des francs CFA

b) dépenses d'exploitation

- engrais arachides 1.840 x 2,5 =	4.600 F
- engrais mil : 1.530 x 1,5 =	2.295 F
- semences arachides 100 x 2,5 x 25 =	6.250 F
- annuité semoir - houe	<u>9.927 F</u>

Total des dépenses d'exploitation 23.072 F

c) Revenu net d'exploitation 33.928 F

- (a - b)

Pour ce type d'exploitation, l'accroissement de revenu net résultant de l'adoption de méthodes culturales simples est de 9.178 F., soit 38 %, dès la première année. En fait, l'accroissement du revenu est sensiblement plus élevé si l'on incorpore l'effet densité de semis et fongicide, et surtout si l'on effectue un amortissement de l'équipement sur sa durée de vie - qui est de l'ordre de dix ans - et non sur la durée du prêt consenti par la banque. En effet, les crédits d'équipement de la banque de développement sont accordés aux coopérateurs pour une durée de deux ans seulement. La rentabilité des dépenses de biens intermédiaires et d'équipement, est donc très forte pour ce type d'exploitation, en dépit des conditions peu favorables dans lesquelles sont consentis les prêts nécessaires, à ces opérations.

On peut cependant se demander d'une part, combien d'exploitations sont à l'heure actuelle dans de telles conditions, et d'autre part, comment varie la rentabilité de l'équipement en fonction de la taille de l'exploitation.

Il est possible de se faire une idée approximative de la réponse à la première question en considérant les données de l'enquête 1960-61 (1). On relève en effet que dans la zone centrale 11 % des exploitations correspondent à notre exploitation "moyenne".

(1) Cf annexe.

Par contre, 54 % des exploitations ont une taille inférieure, tandis que 34 % sont plus étendues. Dans les autres régions, la situation est assez différente, c'est ainsi qu'à Diourbel et Thiès les exploitations de cette taille représentent respectivement 9,7 % et 6,5 % de l'ensemble des exploitations. A Thiès les très petites exploitations sont les plus nombreuses, puisque plus de 80 % des exploitations ont moins de 4 hectares.

Si l'on veut avoir une idée d'ensemble de la rentabilité de l'équipement il est nécessaire de considérer d'autres cas et particulièrement ceux d'exploitations plus petites.

Rentabilité en fonction de la taille des exploitations

Le calcul dont on trouvera le détail en annexe, a été fait en admettant une proportionnalité constante entre les principales caractéristiques de l'exploitation. Nous avons ainsi considéré dix exploitations dont les surfaces cultivées se situent entre 2 et 6,5 hectares. Les dépenses d'exploitation comportant d'une part des frais proportionnels (engrais) et des frais fixes (amortissement du matériel), ce sont évidemment les exploitations dont la taille correspond à l'utilisation maximale de l'équipement qui ont la rentabilité la plus forte. Compte tenu de ce que l'on peut savoir de la capacité de l'équipement actuel, nous avons admis qu'au-delà de 3 ha. d'arachide il était nécessaire de doubler l'équipement. Les résultats obtenus font apparaître en pourcentage les accroissements du revenu monétaire net en fonction de la taille de l'exploitation. Ces accroissements sont les suivants :

! Superficie totale de l'exploitation !	! Accroissement du Revenu monétaire net !
! 2 ha !	! - 2,8 % !
! 2,5 !	! 15 % !
! 3 !	! 19 % !
! 3,5 !	! 31 % !
! 4 !	! 37 % !
! 4,5 !	! 44 % !
! 5 !	! 15 % (1) !

(1) A partir de cette superficie, il est nécessaire de doubler l'équipement

! Superficie totale de l'Exploitation !	Décroissement du Revenu monétaire net !
! 5,5 !	! 23 % !
! 6 !	! 25 % !
! 6,5 !	! 28 % !

Il ressort donc que dans les conditions actuelles les exploitations de moins de 2,4 hectares n'ont pas intérêt à s'équiper du semoir et de la houe ; pour les exploitations de moins de 2 hectares l'accroissement du revenu est inférieur aux charges supplémentaires de la mécanisation légère. La rentabilité de l'équipement est par contre très forte pour les exploitations dont les surfaces se situent entre 3,5 et 4,5 hectares.

La nécessité de doubler l'équipement sur les exploitations de plus de 5 hectares réduit considérablement la rentabilité de l'opération. En fait, l'équipement proposé est peu adapté à ce qu'il convient d'appeler les grandes exploitations.

D'après les résultats précédents, et en s'appuyant sur les données de l'enquête agricole, on peut tenter de résumer les conditions de rentabilité de la fertilisation et de la mécanisation légère. La situation par région serait la suivante :

- 1) l'accroissement du revenu net est supérieur à 15 % dès la première année pour :
- 21 % des exploitations de la région de Thiès
 - 55 % des exploitations de la région du Baol
 - 57 % des exploitations de la région du Siné Saloum

Il peut sembler excessif de prendre comme limite inférieure de rentabilité un accroissement du revenu net de 15 %. Il faut cependant tenir compte de l'influence prépondérante du climat sur les résultats d'exploitation, or on estime précisément à + ou -15 % les écarts par rapport à la moyenne résultant de variations climatiques. Le petit exploitant qui s'endette pour acquérir un équipement de production, est à la merci d'une pluviométrie

défavorable qui ne lui laisserait pas un revenu suffisant pour lui permettre de s'acquitter de ses annuités.

En résumé, on peut très approximativement estimer 40 - 45 % les exploitations pour lesquelles l'occasion d'investir en engrais et en équipement offre une rentabilité très satisfaisante. Cette affirmation n'est cependant vérifiée que dans la mesure où d'autres conditions sont satisfaisantes. C'est ainsi que le type d'organisation de l'exploitation et le nombre d'actifs par exploitation sont des facteurs susceptibles de modifier sensiblement la rentabilité de l'équipement. Or, on ne dispose que d'informations partielles concernant ces deux caractéristiques.

Enfin, un élément très important dont nous n'avons pas tenu compte réside dans la possibilité pour l'exploitant d'accroître ses surfaces. On peut distinguer deux cas :

Le premier est celui des zones où l'extension des surfaces est possible. En supposant le plein emploi, on peut considérer qu'il existe un rapport constant entre le nombre d'actifs et les superficies en culture. L'acquisition d'équipement en accroissant la productivité du travail permet alors d'accroître proportionnellement la taille de l'exploitation ; dans de telles zones la mécanisation légère de l'agriculture modifiera très certainement la répartition des exploitations, telle qu'elle apparaît dans les résultats de l'enquête agricole de 1960 - 61.

Le second cas à envisager est celui des zones à très forte densité de population rurale où l'on peut supposer qu'il existe un important sous-emploi. Dans de telles zones, l'extension des superficies cultivées est pratiquement impossible et la mécanisation de l'agriculture ne fera qu'accroître le sous-emploi.

Aussi bien une appréciation plus rigoureuse de la rentabilité de l'équipement doit-elle tenir compte davantage des possibilités d'adaptation des exploitations agricoles aux moyens de production nouveaux que d'un rapprochement avec la structure des exploitations correspondant à une époque où les "systèmes cultureux restent inférieurs en qualité à ceux d'il y a

un demi-siècle" (1). De toute évidence, l'introduction de la culture mécanisée aura pour effet de modifier la structure des exploitations, et au delà, l'organisation sociale qui ne correspond plus désormais aux contraintes imposées par les conditions techniques de la production.

(1) Cf. PORTERES op. cit.

CHAPITRE IV

LES INVESTISSEMENTS

A. APERÇU D'ENSEMBLE DES INVESTISSEMENTS PRIVÉS DANS L'AGRICULTURE

B. LE PROGRAMME AGRICOLE

1. Contenu et procédure générale d'élaboration et d'exécution
2. Méthodes d'élaboration et caractéristiques principales des programmes depuis 1961

C. IMPORTANCE DE L'EFFORT D'INVESTISSEMENT ET PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

1. Objectifs du Plan et résultats enregistrés
2. Évolution des investissements au niveau régional
3. Les équilibres techniques
4. L'endettement des exploitants agricoles

A. APERÇU D'ENSEMBLE DES INVESTISSEMENTS PRIVÉS DANS
L'AGRICULTURE

D'après les comptes économiques, les investissements réalisés par les entreprises dans le secteur agriculture - pêche ont évolué comme suit :

1959	90 millions CFA (1)
1960	200 millions CFA
1961	370 millions CFA
1962	230 millions CFA

soit plus d'un triplement pendant la période couverte par les comptes.

Ces chiffres ne recouvrent cependant que l'investissement au sens strict, c'est-à-dire qu'ils ne comprennent pas certains achats courants de l'agriculture, les biens intermédiaires, dont cependant l'effet sur la production est beaucoup plus marqué. Ce sont essentiellement les engrais et les fongicides que, pour notre part, nous considérons comme des investissements.

Prix dans ce sens plus large, l'investissement réalisé dans le seul secteur de l'agriculture a évolué d'une manière plus sensible encore.

Le tableau ci-dessous retrace cette évolution (2) :

1959	99,1 millions
1960	100,3 millions
1961	302,4 millions
1962	631,4 millions
1963	863,6 millions
1964	821,0 millions
1965	620,3 millions
_____ 1966	1.000,0 millions (programme en cours)

(1) - cf. Comptes Économiques 1959-62

(2) - D'après les chiffres des programmes agricoles. Les valeurs indiquées correspondent à la somme des achats de biens intermédiaires et de biens d'équipement.

Rapportés à la valeur de la production d'arachide commercialisée, dont le montant dans la zone arachidière est très voisin du revenu monétaire des agriculteurs, ces chiffres montrent qu'en moyenne la part des dépenses consacrée par les exploitants à l'investissement productif est passée de moins de 1 % pendant la période antérieure à 1961, à plus de 4 % pour la période postérieure.

Comment expliquer cet accroissement rapide de l'investissement auto-financé dans le secteur agricole alors qu'il n'existait aucune épargne apparemment disponible au point de départ ?

Les réformes entreprises en 1960, ne constituent pas en elles-mêmes une explication suffisante, car si elles ont effectivement permis de lever les principaux obstacles à l'épargne et à l'investissement, elles ne sont encore qu'une cause indirecte du déclenchement de ce processus.

On pourrait être tenté, par ailleurs, de rechercher une explication dans une augmentation de revenu dont une fraction aurait été épargnée puis investie. Cependant, les chiffres dont on dispose ne corroborent pas cette hypothèse, bien au contraire.

Globalement, on peut apprécier l'évolution des revenus monétaires à partir des chiffres de production commercialisée. Les quantités effectivement vendues par les producteurs ont évolué de la manière suivante :

1957 - 58	331.000 T.
1958 - 59	711.000 T.
1959 - 60	744.000 T.
1960 - 61	630.000 T.
1961 - 62	901.000 T.
1962 - 63	749.000 T.

Mais à part la campagne 1961 - 62 qui constitue un record de production, cette courte série n'indique nullement un accroissement sensible de la pro-

duction commercialisée. Sur plus longue période, les chiffres de production font apparaître une progression de l'ordre de 5,5 % par an. Celle-ci s'est maintenue, de même que les irrégularités dues aux aléas climatiques se sont manifestées avec la même amplitude.

Par ailleurs, les prix d'achat à la production sont demeurés constants pendant cette période.

Quant aux autres sources de revenu monétaire : transferts, vente de produits vivriers divers, ventes de services ... nous ne disposons d'aucune donnée permettant de suivre leur évolution. Cependant, leur part dans le revenu monétaire des exploitations arachidières est relativement faible, aussi bien faudrait-il que leur variation ait été d'une ampleur considérable pour que cela puisse modifier de manière notable le revenu total des exploitants. On peut donc admettre comme relativement certain que, dans l'ensemble, les revenus nominaux des producteurs d'arachide ont évolué d'une manière sensiblement identique à celle caractérisant la période antérieure.

Par contre, les prix des biens de consommation figurant parmi les principaux achats des agriculteurs ont enregistré pendant le même temps une hausse sensible. Cette hausse a une triple origine :

- d'une part, elle est due partiellement à une hausse des prix C. I. F.
- d'autre part, à l'accroissement de la fiscalité à l'importation,
- enfin, à une désorganisation de la distribution des biens de grande consommation résultant de la fermeture de nombreux points de vente remplacés par le colportage dont les marges sont très sensiblement supérieures à celles pratiquées par les anciennes maisons de commerce.

Ce dernier facteur a très certainement été plus important que les deux premiers quant à ses effets sur la hausse des prix de détail.

Une communication du ministre du Commerce et de l'Industrie au Conseil Interministériel du 16 mars 1964 avait attiré l'attention du gouvernement sur ce point.

" le malaise économique se traduit par une désaffection croissante de la fonction commerciale à l'intérieur du pays, désaffection qui devient d'ailleurs à peu près complète en dehors des chefs-lieux de Région et de Cercle. Les causes en sont simples : on sait qu'en raison du faible pouvoir d'achat de nos masses, la majeure partie des transactions s'exerce sur les arachides dans un sens, sur les produits vivriers dans l'autre. Le monopole concédé à l'Office de Commercialisation pour l'arachide ... ne laisse au commerce organisé qu'un champ d'activités trop restreint pour se rentabiliser. Il ne reste donc plus au commerçant que le choix entre deux attitudes :

- 1/ - Soit compenser la diminution de son chiffre d'affaires par une augmentation de sa marge bénéficiaire (donc hausse des prix de détail);
- 2/ - Soit restreindre encore son activité afin de diminuer ses charges de stockage et se replier sur le chef-lieu voisin pour s'y livrer à quelques opérations limitées, mais lucratives. Le champ est alors laissé libre aux colporteurs incontrôlés qui prolifèrent à la faveur d'une complète immunité fiscale ..."⁽¹⁾

(1) - Ministère de l'Industrie et du Commerce.
L'organisation du commerce intérieur.
Conseil Interministériel du 16.3.1964.
Dakar

Sans aucun doute possible, le revenu réel des agriculteurs n'a pas progressé ; dans l'hypothèse la plus favorable, ce revenu est demeuré constant, et plus vraisemblablement, il s'est dégradé au cours des six dernières années, à l'exception de la campagne 1961-62 particulièrement favorable.

Production légèrement croissante, prix agricoles constants, prix de vente au détail des produits importés en forte hausse, revenus réels des agriculteurs décroissants, tel est le contexte général dans lequel s'est opéré un développement de l'épargne et de l'investissement sans précédent au Sénégal.

Il est vrai toutefois que l'on peut contester la validité d'une conclusion portant sur l'ensemble des revenus. En effet, et dans l'ensemble les revenus n'ont pas progressé, rien ne permet d'affirmer qu'il n'en a pas été différemment dans quelques zones privilégiées. Les statistiques de production établies par région et par point de traite n'indiquent pas davantage une évolution favorable des revenus et précèdent le développement de l'épargne et de l'investissement.

L'augmentation de l'épargne tant en valeur absolue que relative ne peut donc être attribuée à un accroissement du revenu. Celui-ci peut en être la conséquence, mais il est exclu qu'il en soit la cause.

B. LE PROGRAMME AGRICOLE

Pour comprendre comment s'est effectué cet accroissement rapide des dépenses d'équipement réalisées par les cultivateurs sénégalais, il est nécessaire de se référer tout d'abord au cadre institutionnel dans lequel il se situe et à l'organisation sur lequel il s'appuie. Cette organisation, qui constitue en même temps le principal instrument de la planification régionale est connue sous le nom de programme agricole.

Les principales caractéristiques de ce programme sont les suivantes :

- Il est le canal par lequel est fournie aux agriculteurs la quasi totalité des équipements et des biens intermédiaires nécessaires à la production. A ce titre, il conditionne l'accroissement des principales cultures - arachides et céréales - représentant les $\frac{9}{10}$ èmes de la production agricole ⁽¹⁾.
- Il est un instrument - type de planification de l'agriculture, très étroitement contrôlé par les pouvoirs publics grâce aux moyens directs dont il est assorti : maîtrise des prix, des subventions et du crédit, monopole de la commercialisation, action des fonctionnaires d'encadrement et de l'appareil de vulgarisation.
- Il constitue une intervention nécessairement régionalisée. Il doit en effet s'adapter aux conditions écologiques et économiques des exploitations. Par ailleurs, sa conception et son exécution impliquent la participation active des producteurs groupés en coopératives ainsi que celle des cadres des échelons décentralisés de l'administration.

En fait, sous le vocable de programme agricole, on entend un ensemble complexe d'opérations relevant d'institutions diverses : Office de Commercialisation, Crédit Agricole, Appareil de vulgarisation, coopératives, services agricoles ; mais non suffisante de la diffusion et du financement du progrès technique. Par progrès technique, on entend aussi bien la mécanisation légère de l'agriculture et la fertilisation des sols que les améliorations apportées aux façons culturales dont certaines ne sont pas liées à l'utilisation d'équipement.

(1) - Les achats directs au secteur privé sont limités à la région du Cap Vert, où les maraîchers sont organisés différemment. Par ailleurs, l'artisanat local fabrique et vend certains biens d'équipement : semoirs, houes, charrettes, en faible quantité cependant.

CONTENU ET PROCEDURE GENERALE D'ELABORATION ET D'EXECUTION
DU PROGRAMME AGRICOLE

a) - Le contenu

Le programme agricole a pour but de fournir chaque année aux agriculteurs l'outillage, les animaux de traction, les engrais et d'une manière générale tous les biens intermédiaires ou d'équipement dont ils ont besoin. Ce programme est conçu, d'une part, en fonction des objectifs de production du plan quadriennal, d'autre part, des normes techniques mises au point par les centres de recherches et enfin, en fonction de la volonté de s'équiper des agriculteurs, ainsi que de leurs possibilités financières.

Si le programme agricole ne comporte pas la vente des semences sélectionnées qui relèvent d'un autre mode de distribution, par contre, il inclut les vivres de soudure qui correspondent au déficit céréalier et pour lesquels le cultivateur peut également bénéficier d'un prêt. Ce type de prêt demeure indispensable tant que la production de mil n'aura pas atteint un niveau suffisant.

Le programme agricole peut donc se définir comme la prévision chiffrée des besoins en matériel, en biens intermédiaires et en céréales de plus de 40.000 petits producteurs regroupés en 1.500 coopératives, environ.

Ce programme n'est cependant pas le simple enregistrement de la demande des producteurs, il est bien davantage que cela dans la mesure où il s'articule sur une vaste opération de vulgarisation sollicitant cette demande et l'orientant en fonction d'impératifs techniques et économiques. Il présente les trois aspects principaux suivants :

- Une mise au point technique des normes d'équipement correspondant aux conditions réelles des exploitations;
- la diffusion des thèmes mis au point en s'appuyant sur l'appareil de vulgarisation;
- la gestion et l'exécution du programme, c'est-à-dire à la fois la définition des besoins en bien d'équipement et leur confrontation à la

capacité d'endettement des producteurs et la gestion des prêts dont le remboursement est assuré par une très étroite liaison crédit - commercialisation.

Nous avons déjà eu l'occasion d'exposer quelles étaient les caractéristiques techniques des principaux thèmes vulgarisés, nous n'y reviendrons pas. Nous aurons par ailleurs l'occasion de revenir sur le rôle de la vulgarisation agricole, aussi commencerons - nous par aborder le troisième aspect.

b) - Procédures d'élaboration et d'exécution

A quelques variantes près, sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir, l'élaboration et l'exécution du programme agricole s'effectuent suivant le schéma que voici :

- Dans un premier temps, un projet initial est élaboré par la Direction de l'Agriculture. Ce projet tient compte, d'une part, des objectifs du plan quadriennal et, d'autre part, des estimations fournies par les inspections régionales du service de l'agriculture. Ce projet a priori comporte une ventilation des crédits demandés à court et moyen terme ⁽¹⁾.
- Dans un deuxième temps, le projet est soumis pour approbation au conseil de gestion du Fonds Mutualiste de Développement Rural qui finance le fonds de garantie et gère les subventions.
- Enfin, le projet de programme agricole est présenté par le Ministre de l'Economie Rurale en Conseil des Ministres. Après approbation, le programme est alors transmis pour exécution à l'O.C.A. L'Office réalise le programme grâce à un crédit de la banque de développement et l'aide des Centres Régionaux d'Assistance au Développement auxquels incombe la responsabilité du transport, du stockage et de la distribution de la totalité des produits et équipements destinés aux coopératives.

(1) - Moyen terme = prêts à 2 ans, très exceptionnellement à 5 ans.

L'accès au crédit agricole étant réservé aux membres des coopératives, les "inorganisés", suivant l'expression en usage pour désigner les non-coopérateurs, peuvent acheter au comptant ces mêmes fournitures. Le volume des ventes aux inorganisés est très limité⁽¹⁾.

Dans la réalité des faits, l'élaboration du programme agricole est infiniment plus complexe que ne laisse supposer le schéma décrit ci-dessus. Depuis le premier programme agricole élaboré en 1961 jusqu'au programme 1966-67 en cours d'exécution, de nombreuses modifications sont intervenues. Elles sont le fait de nombreuses erreurs progressivement corrigées et de difficultés de gestion qui ne se sont révélées qu'à l'expérience. Par ailleurs, le programme agricole constitue un compromis difficile entre une politique d'intervention visant à réaliser les objectifs du plan en exerçant de fortes pressions sur les agriculteurs et une politique libérale d'accompagnement, se limitant à satisfaire la demande spontanément exprimée ou provoquée par les vulgarisateurs.

Ces deux politiques présentent de sérieux inconvénients.

La première, lorsqu'elle a été pratiquée, a conduit à un gaspillage important de matériel et d'engrais. Les paysans auxquels on en avait imposé l'achat s'en sont désintéressés au moment de la livraison et l'on pouvait voir dans certains villages de véritables tas d'engrais et de matériel exposés en plein air aux intempéries et rapidement rendus inutilisables.

Une politique plus libérale a également été pratiquée, elle n'avait pas l'inconvénient de la première. Par contre, le rythme de diffusion des engrais et de l'équipement se ralentissait gravement par rapport aux objectifs du plan quadriennal, et fait plus regrettable, on aboutissait rapidement à un profond déséquilibre entre les équipements. Les commandes de semoirs se gonflaient démesurément, par contre l'engrais et la houe ne progressaient guère, qui étaient cependant seuls capables de relever rapidement les rendements.

(1) - On a vu, cf. Ch. III, comment parfois un coopérateur peut représenter plusieurs producteurs "inorganisés".

Le programme optimum doit peut-être participer de ces deux politiques contradictoires. Il semble toutefois certain que le rythme de diffusion des engrais et de l'équipement ne peut pas dépasser sans danger le rythme de vulgarisation technique sans laquelle l'exploitant agricole perd une bonne part des gains de productivité possibles.

Les programmes agricoles qui se sont succédés depuis 1961 retracent ces difficultés et illustrent bien les hésitations des responsables face à des exigences contradictoires. Il n'est pas sans intérêt d'en décrire brièvement les grandes lignes.

MODE D'ELABORATION ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES PROGRAMMES AGRICOLES DEPUIS 1961.

- programme de 1961 -

Elaboré exclusivement par les techniciens du service de l'agriculture, il visait à répandre le plus grand nombre possible d'unités de culture attelée. Les techniciens du ministère à Dakar faisaient pression sur leurs collègues des régions pour que ces derniers expriment une demande régionale. En l'absence de coopérateurs pouvant faire valoir leur point de vue et d'encadrement suffisamment rapproché pour pressentir les besoins des paysans et au besoin les convaincre, ce premier programme a été élaboré sans la participation des principaux intéressés et son exécution s'est révélée extrêmement difficile.

- programme de 1962 -

L'élaboration de ce second programme agricole correspond à l'entrée en application du premier plan quadriennal, aussi n'est-ce peut-être par une coïncidence s'il s'est révélé le plus dirigiste de ceux qui se sont succédés depuis.

Par ailleurs, comme le plan prévoyait des tranches annuelles de réalisation, dans bien des cas, on s'est contenté de reprendre les objectifs arrêtés au plan national sans les adapter aux conditions particulières des régions et pas davantage aux rythmes possibles d'assimilation par les producteurs.

Ce programme, comme le précédent, demeure un acte très administratif exécuté en fonction d'objectifs généraux élaborés par les responsables des échelons centraux, sans consultation des coopérateurs.

- programme de 1963 -

Elaborés dans les conditions que l'on sait, les deux premiers programmes ont rencontré, lors de leur exécution, des difficultés extrêmes. Aussi, ce troisième programme agricole marque-t-il une nette évolution dans sa conception.

Une latitude beaucoup plus grande est laissée aux agents de la base et aux inspecteurs régionaux. La composition même de ce programme en témoigne par le ralentissement considérable des demandes d'unités de culture attelée et l'accroissement de la demande de semoirs. Ce décalage entre les objectifs du plan et les différentes esquisses de programme agricole conduit à refaire jusqu'à sept fois le programme pour l'adapter aux modifications successives apportées par les régions. Le recensement précis des besoins et l'orientation des producteurs n'en sont pas pour autant effectués de manière satisfaisante.

Un mémorandum de décembre 1963 déplore les faits suivants :⁽¹⁾

- "On ignore à l'échelon du village ou du C.E.R. les objectifs qu'il convient localement de poursuivre et, partant, les moyens à rassembler pour les atteindre.
- "Le cultivateur n'est pas suffisamment éclairé sur la portée des "recettes" dûment éprouvées dans le domaine de la recherche. Les démonstrations faites dans le champs du cultivateur sont rares, en tout cas gravement insuffisantes.
- "Les assemblées générales des coopérateurs ne se réunissent qu'exceptionnellement pour renseigner leurs membres sur le rôle de l'institution dans la modernisation agricole.

(1) - Mémorandum de la section rurale du groupe "Production" consacré au F.M.D.R. cité par A. DUBLY, note ronéotypée. Division de la Régionalisation. Le Programme Agricole du 1^e et 2^e plan. DAZAR. 3.1.63.

- "On a noté que dans dix arrondissements du cercle de Fatick, le soin de recueillir les demandes était confié au peseur par l'agent de la Coopération sans le concours d'aucun technicien pour guider le choix du paysan".

Ce troisième programme agricole marque l'échec de la tentative de vulgarisation des unités de culture complètes et un retour à une solution de facilité qui présente le grave inconvénient de fractionner une action dont les différents thèmes sont complémentaires. La diffusion trop rapide du semoir risque, selon une étude l'ISEA, d'entraîner de graves déséquilibres⁽¹⁾:

- "Entre la culture de l'arachide et les cultures vivrières techniquement négligées;
- "Entre les superficies cultivées et les zones laissées en jachère, accélérant ainsi la dégradation de la fertilité des sols;
- Entre le temps consacré aux semis et le temps consacré à l'entretien des cultures. En effet, le paysan assuré par l'emploi du semoir d'accroître ses superficies cultivées en arachide, compte sur ce seul moyen pour maintenir ou accroître son revenu et néglige les autres améliorations techniques plus complexes et dont les résultats sont plus incertains."

- programmes de 1964 et 1965 -

Le décalage constaté entre le rythme trop rapide de diffusion de l'engrais et des équipements relativement au rythme de vulgarisation et d'assimilation des techniques indispensables par les exploitants agricoles, devait conduire le gouvernement sénégalais à renforcer considérablement l'encadrement du paysannat. L'élaboration des programmes agricoles bénéficiait dès lors de l'appui de près de 300 nouveaux vulgarisateurs encadrés par la SATEC. Grâce à ce renforce-

(1) - ISEA. Etude Monographique sur la diffusion des UCA dans l'arrondissement de Tiénaba, p. 69. DAKAR, avril 1964.

ment de l'encadrement, l'évaluation des besoins en équipement des coopératives pouvait être faite avec une attention et un soin auparavant impossibles. Par ailleurs, les multiples démonstrations effectuées par les vulgarisateurs font non seulement progresser les demandes, mais, fait plus important encore, elles permettent aux exploitants agricoles de se familiariser avec les nouvelles techniques culturales, condition indispensable, à l'efficacité des investissements ainsi réalisés.

Au terme de ces cinq années de tâtonnements et d'erreurs progressivement corrigés, le programme agricole tend de plus en plus à devenir le cadre efficace provoquant et orientant correctement les investissements auto-financés des exploitations agricoles.

C. IMPORTANCE DE L'EFFORT D'INVESTISSEMENT ET PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

1. - Objectifs du Plan et résultats enregistrés

Le premier plan quadriennal 1961 - 64 avait arrêté un certain nombre d'objectifs en matière d'achats d'équipements et de biens intermédiaires destinés aux exploitations agricoles.

En matière d'équipement, l'objectif était ainsi formulé :⁽¹⁾

"Pendant les quatre années du Plan, 3.750 unités de culture mécanique attelée seront mises en place chaque année auprès des agriculteurs ...

"A ces unités complètes viendra s'ajouter le petit matériel de culture attelée : semoirs, houes, etc ...

"Seront ainsi touchés environ 130.000 hectares de grande culture (mils et arachides) qui bénéficieront parallèlement de l'apport d'engrais et de fongicides, et recevront des semences sélectionnées".

(1) - Cf. Plan quadriennal de Développement 1961 - 64, p. 63.

En matière d'engrais, les objectifs retenus au plan étaient les suivants : (1)

	<u>Engrais</u> <u>A r a c h i d e</u>	<u>Engrais</u> <u>Mil</u>
1961	12.600 T.	2.400 T.
1962	37.200	4.600
1963	45.800	6.900
1964	<u>64.400</u>	<u>9.200</u>
Total prévu	166.000 T.	23.100 T.
; réalisé	87.625	11.400
%	52 %	49 %

La valeur totale de ce programme représentait pour les exploitants agricoles un investissement de l'ordre de 4 milliards C.F.A. à réaliser en 4 ans. Comparé aux investissements correspondants réalisés de 1957 à 1960 et qui ne dépassèrent guère 400 millions, un tel programme apparaît extrêmement ambitieux. Sa réalisation aurait sans doute exigé au moins deux conditions qui, dans la réalité des faits, n'ont été que très imparfaitement remplies.

La première condition était que la formation technique des agriculteurs précède la diffusion de l'équipement, et non l'inverse, ce qui malheureusement a été le cas jusqu'à une époque récente.

La seconde condition était que les effets sur la productivité soient très rapides, sinon immédiats. Cette seconde condition dépendait partiellement de la première, à savoir que l'utilisation parfois défectueuse de l'équipement et des engrais due au retard de la vulgarisation, a privé le cultivateur des accroissements de rendement et donc de revenu nécessaire à la poursuite de l'effort d'équipement. Par ailleurs, le déséquilibre des programmes agricoles que nous avons déjà évoqué, réduisait également les gains de productivité. Enfin, la hausse des prix des différents biens de consommation, détériorant le pouvoir d'achat des producteurs d'arachide, réduisait dans la même mesure leur capacité de financement.

(1) - Cf. Plan quadriennal de Développement 1961-64. p. 62.

Ainsi, les objectifs du plan n'ont pas été atteints. Globalement les investissements réalisés par les exploitants agricoles se sont élevés à environ 2.520 millions, contre 4.000 millions prévus, soit 65 % de l'objectif. Un tel résultat peut sembler très médiocre, il faut cependant pour le juger tenir compte, d'une part, de la manière dont ont été définis les objectifs du plan et d'autre part, des difficultés particulières rencontrées dans les différentes régions.

Sur le premier point, il faut noter que les objectifs en matière d'équipement ont été déduits des objectifs de production et de rendement résultant du taux de croissance adopté pour le secteur de l'économie rurale. Il s'agit donc d'un objectif calculé à partir de normes techniques et ne tenant pratiquement pas compte des facteurs socio-économiques qui, au niveau des exploitations, sont susceptibles de modifier notablement le rythme de diffusion des thèmes proposés. Par ailleurs, la réalisation des investissements privés proposés comme objectifs aux exploitants agricoles, dépendait pour une bonne part d'institutions nouvelles telles que les coopératives, l'OCA, la Banque de Développement et les CRR, dont on ignorait l'efficacité et dont la gestion allait soulever des difficultés que leurs promoteurs avaient sous-estimées.

Compte tenu du caractère assez théorique des objectifs du plan en matière d'investissements privés dans l'agriculture et des difficultés de gestion du programme agricole, il n'est guère surprenant que les résultats enregistrés, d'ailleurs très inégaux, suivant les régions, soient demeurés inférieurs aux prévisions. Comparées aux résultats des quatre années précédentes le premier plan quadriennal, les réalisations de la période 1961 - 64 sont cependant à souligner puisque globalement les investissements productifs réalisés par les exploitants agricoles sont six fois supérieurs à ce qu'ils étaient avant le premier plan.

Une reconstitution des achats de biens intermédiaires et d'équipement portant sur les huit dernières années permet de se faire une idée plus précise des progrès réalisés ⁽¹⁾.

(1) - On trouvera en annexe un tableau plus détaillé ventilé par catégorie de matériel.

(millions CFA)

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Consommations intermédiaires	86.4	59.7	61.4	179.0	315.8	356.8	485.9	416.3
Equipement (1)	64.2	39.4	46.9	123.4	315.6	506.8	335.1	212.0
T O T A L	150.6	99.1	108.3	302.4	631.4	863.6	821.0	628.3
Valeur de la production com- mercialisée	17.370	13.510	15.450	17.470	19.390	15.300	16.040	16.540
% (2)	0,9	0,7	0,7	1,7	3,25	5,6	5,1	3,1

Derrière ces résultats d'ensemble se dissimulent des performances très variables suivant les régions, aussi est-il nécessaire de compléter cet aperçu général par quelques indications particulières retraçant les résultats pour les principales zones de culture.

2. - Evolution des investissements au niveau régional

L'inégalité des rythmes de diffusion du progrès technique et de l'effort d'investissement suivant les régions peut être apprécié de plusieurs manières. On peut tout d'abord comparer la part des dépenses productives par rapport à la production d'arachide commercialisée, cette comparaison nous fournit une indication approximative du taux d'investissement par région. Les résultats obtenus par cette méthode sont les suivants :

Taux d'investissement 1964 - 65

1. THIES	5.2 %
2. SINE SALOUM	4.7 %
3. SELEGAL ORIENTAL	4.0 %
4. DIOURBEL	2.0 %
5. CASAMANCA	0.7 %

- (1) - La valeur des équipements est estimée au comptant, en fait ces achats étant effectués à crédit, il y aurait lieu de majorer ces sommes des intérêts correspondants.
- (2) - Rapport entre les dépenses productives et la valeur de la production commercialisée.

Une seconde méthode consiste à effectuer un calcul similaire en tenant compte seulement des coopératives. Dans ce cas, les résultats obtenus présentent l'avantage d'effectuer une comparaison plus homogène puisque sont exclus des calculs les producteurs "inorganisés". Bien évidemment, on obtient des taux d'investissement supérieurs. Quant au classement des régions, celui-ci se trouve modifié dans la mesure où l'incidence des coopératives est faible par rapport à l'ensemble régional. Ces résultats que nous emprunterons à une étude sur les coopératives sont les suivants ⁽¹⁾ :

<u>Taux d'investissement 1963 - 64</u>	
SENEGAL ORIENTAL	13,6
SIE SALOUM	7,5
FLEUVE	5,8
THIES	4,8
DIJOURBEL	4,6
CASAMANCE	3
CAP VERT	0,8

Une troisième méthode consiste à calculer soit à partir des consommations d'engrais, soit à partir du parc de matériel existant dans une région, la part des superficies cultivées, bénéficiaire du progrès technique. Ce rapprochement nous fournit une indication sur le degré de pénétration de l'innovation.

Ainsi, pour l'engrais arachide, on trouve que les superficies fertilisées par rapport à l'ensemble des superficies consacrées à la culture de l'arachide sont, par région, les suivantes ⁽²⁾ :

1 SIE SALOUM	24 %
2 SENEGAL ORIENTAL	14 %
3 THIES	13 %
4 DIJOURBEL	8 %
5 CASAMANCE	1 %

(1) - Bilan quantitatif de l'opération complexe "Crédit Agricole - Commercialisation" par les Coopératives arachidières du Sénégal. 1963-64. M.H. WEULERSSE. Document ORSTOM-CHIAI. Mai 65

(2) - Ces pourcentages se rapportent à l'année 1965, d'après les chiffres cités dans le Programme d'Équipement Agricole 1961-65, Ministère du Plan et du Développement, Division de la Régionalisation. DAKAR. Juin 1966.

Un calcul similaire effectué pour les différents types de matériel pour l'année 1965 nous fournit en pourcentage les terres traitées mécaniquement. Ces derniers résultats sont approximatifs, car ils supposent en effet que l'équipement est utilisé à sa capacité optimum : or, comme on l'a déjà vu, la majorité des exploitations est d'une taille telle, que ces conditions sont rarement remplies. La méthode reste cependant valable pour une comparaison entre régions.

	SINE SALOUM	THIES	DICOURHEL	SENEGAL ORIENTAL	CASAMANCA
Semoirs	54 %	26 %	35 %	37 %	
Houes	10 %	15 %	13 %	8,5 %	
Souleveuses	1,2 %	3,0 %	2,0 %		
Charrues				25 %	11,7 %

Ces différentes comparaisons révèlent des différences importantes de comportement face à l'innovation, elles mettent également en évidence les déséquilibres techniques entre différentes opérations susceptibles de relever la productivité des exploitations. Ce dernier aspect est d'une grande importance, car il est de nature à modifier sensiblement la rentabilité des investissements effectués. Quant au premier aspect, il présente un intérêt tout particulier si l'on veut tenter de déterminer l'importance relative des différents facteurs concourant à ralentir ou à accélérer le processus d'épargne et d'investissement. Nous réserverons au chapitre suivant l'analyse de ces facteurs. Avant d'en terminer avec les principales caractéristiques de l'effort d'investissement consenti par les exploitants agricoles, il est nécessaire d'aborder - le problème des équilibres techniques, qui en conditionnent partiellement la rentabilité - celui de l'endettement des coopérateurs qui donne la mesure exacte de leur effort.

3. - Les équilibres techniques

Par équilibre technique, on entend un certain nombre de rapports à respecter entre différents matériels. Ces rapports sont établis en fonction des temps de travaux et des complémentarités techniques entre les façons culturales ; ils

conditionnent la rentabilité de l'équipement et de la fertilisation.

Les services de l'Agriculture se réfèrent fréquemment à deux équilibres de ce type : le premier est le rapport houe/semoir qui doit être compris entre 1,3 et 1,5, le second correspond aux normes de fertilisation de l'arachide et du mil : 150 kg d'engrais à l'hectare dont l'efficacité est subordonnée à la pratique du sarclage mécanique, donc à l'usage de la houe. D'après les normes du service de l'Agriculture, à l'optimum, le rapport houe/engrais doit se rapprocher d'une houe pour 750 kg d'engrais arachide - mil.

Le tableau ci-dessous présente ces deux types rapports tels qu'ils s'établissent dans les trois régions arachidières en 1965⁽¹⁾ :

Rapport optimum	Houe / semoir 150 / 150	Houe / engrais 1 / 750kg
THIES	23 / 100	1 / 410
SILE SALOUM	37 / 100	1 / 2.000
DICUREEL	40 / 100	1 / 625

Il ressort avec évidence que dans toutes les régions la situation constatée est très loins de réaliser l'optimum :

- dans la région de THIES, les achats de semoirs ont pris une avance considérable, par rapport à ceux des houes, mais le nombre de houes n'est pas justifié par l'utilisation d'engrais et ceci conduit à un sur-équipement relatif ;
- dans la région du SILE SALOUM les achats de semoirs ont également pris le pas sur les achats de houes; par contre, la diffusion de l'engrais jus-

(1) - D'après le Programme d'Équipement Agricole.
Op. cit. p. 11 - 15 et suivantes. (Juin 1966)

tifierait près de trois fois plus de houes que la région n'en compte et sur ce point la région apparaît sous-équipée ;

- la région de **DIOURBEL** est moins éloignée de l'optimum, mais révèle aussi un certain sur-équipement.

Les déséquilibres que l'on relève dans les régions de **THIES** et de **DIOURBEL** sont assez surprenants.

En effet, des trois zones de production, ce sont celles où la contrainte main d'oeuvre se fait le moins sentir qui manifestent la plus grande réceptivité à la mécanisation légère. Cette situation suggère que les exploitants agricoles de ces deux régions sont moins sensibles à l'augmentation de production que peut leur procurer la fertilisation, qu'ils ne le sont aux moyens leur permettant de réduire les temps de travaux; la rareté des terres dans ces deux zones ne permettant guère, par ailleurs, une extension des superficies.

Paradoxalement, la situation est inverse dans le **SINE SALOUM** où pourtant dans plusieurs zones la main d'oeuvre constitue un frein à l'extension de la superficie des exploitations, cependant possible.

Quoiqu'il en soit, la situation constatée dans ces trois régions montre que malgré l'effort de rationalisation que constitue la patiente mise au point du programme agricole, l'équipement des exploitations se fait encore d'une manière assez anarchique.

Fait plus grave, le retard pris par la diffusion de l'engrais relativement aux moyens mécaniques de culture, prive les exploitants d'une partie des augmentations de production et compromet la rentabilité financière de l'opération.

4. - L'endettement des exploitants agricoles

Un deuxième moyen d'apprécier l'effort d'investissement réalisé par les exploitants agricoles consiste à considérer l'évolution de l'endettement des coopératives. Cet endettement correspond à trois types différents de prêts consentis par la banque : les prêts destinés à l'achat du matériel, les prêts pour l'achat

de produits, engrais et autres, et enfin les prêts de soudure. De plus, l'affectation des emprunts aux différents usages fournit une bonne indication sur le comportement économique des coopérateurs.

Pour l'ensemble du Sénégal, l'endettement total et l'endettement productif ont connu une progression rapide et sensiblement parallèle.

Les chiffres ci-dessous retracent cette évolution :

EXIGIBLE DES COOPERATIVES (1.000 F.) (1)					
Régions	1961	1962	1963	1964	1965
CAP VERT		1.640	1.434	2.482	1.793
HAUTES	137.348	194.609	230.553	383.093	337.104
DIOUREEL	111.101	137.240	224.784	236.832	321.332
FLEUVE	1.434	8.005	9.686	7.605	7.930
SENEGAL ORIENTAL	14.836	40.173	78.671	60.501	104.123
SINE SALOUM	179.309	520.730	639.693	661.231	720.522
CASAMANCE	15.653	27.055	31.539	72.017	65.110
Ensemble	459.671	929.470	1.216.360	1.423.761	1.506.769

Après l'accroissement très rapide des premières années, on constate un accroissement continu, mais à un rythme moindre, passant de 38 % l'an pour la période 1961 - 65 à 11 % entre 1964 et 1965.

L'évolution comparée des régions retrace approximativement les mêmes tendances. Cette progression très rapide a une double cause qu'il faut distinguer : elle

(1) - D'après les chiffres cités in Programme d'Equipement Agricole des Coopératives Arachidières 1961 - 65. Op. cit. On trouvera en annexe un tableau retraçant cette évolution pour chacune des régions.

représente, d'une part, pour le début de la période, la substitution du crédit coopératif aux crédits consentis par les maisons de commerce, et d'autre part, elle traduit l'accroissement des dépenses d'équipement, mais aussi celui du déficit vivrier auquel sont très étroitement liés les prêts de consommation.

Aussi bien faut-il distinguer les prêts d'après leur affectation. L'examen des prêts par catégorie pour l'ensemble du Sénégal révèle une assez grande stabilité depuis 1962, et la répartition s'est maintenue dans les intervalles suivants :

- Equipement	:	20 à 35 % du montant des prêts
- Produits	:	20 à 25 %
- Consommation	:	40 à 45 %

Plus révélatrice est l'affectation considérée au niveau régional. Pour 1965, on constate que si l'équipement représente 30 à 37 % des prêts dans toutes les régions l'importance des prêts pour les produits varie de 1 % dans la région du Fleuve à 41 % dans celle du Siné-Saloum. Corrélativement, les prêts de consommation qui ne dépassent pas 25 % dans le Siné-Saloum atteignent cependant 50, voire même 60 % dans la plupart des régions. Cet état de fait révèle que la politique céréalière n'a pas encore apporté de résultats notables puisque la presque totalité des prêts de consommation sert à financer le déficit céréaliier des exploitations. Vu sous cet angle, le déficit céréaliier constitue un frein important aux investissements et réduit d'autant la capacité d'endettement productif des exploitants.

Un autre aspect fort important de l'endettement de consommation est qu'il ne contribue en rien à accroître la capacité du remboursement des exploitants et l'on est tout naturellement tenté d'effectuer un rapprochement entre la part des prêts à la consommation et le taux de remboursement à la banque.

Pour la campagne 1963-64, on obtient les résultats suivants ⁽¹⁾ :

	Part des prêts consacrés à la consommation	Taux de rembourse- ment à la banque
THIERS	59 %	99,7
DICOURBEL	32 %	98,6
SENEGAL ORIENTAL	35 %	46,5
SINE SALOUM	45 %	96,3
CASAMANCE	<u>24 %</u>	<u>85,8</u>
Ensemble	43 %	93,9

Il apparaît, à court terme tout au moins, que le taux de remboursement ne dépend guère de l'affectation des prêts ; par contre, la qualité de l'organisation et de la gestion coopératives joue un rôle déterminant.

Pour les trois régions arachidières, la part des impayés ne dépasse pas 2,5 % du montant de l'exigible, c'est là un résultat remarquable et peut-être un record, étant donné la nature de ces prêts et la nouveauté de l'organisation coopérative.

Selon M. René Dumont, en effet ⁽²⁾ : "Jusqu'ici l'histoire du crédit agricole africain est trop souvent celle d'une longue série d'échecs ... Seul, sans le secours des techniciens, il ne peut déclencher de véritable évolution du monde rural".

Le Sénégal est donc l'exception, et il l'a été certainement en partie parce que le crédit agricole s'est intégré à la commercialisation, d'une part, et d'autre part, à la diffusion de thèmes techniques éprouvés.

Si le crédit n'est pas venu "après l'animateur qui suscite l'intérêt pour le progrès, et après le moniteur qui indique les techniques à adopter et précise au financier le montant des moyens nécessaires pour les réaliser" ⁽³⁾, mais par-

(1) - Cf. Bilan quantitatif, op. cit.

(2) - Développement Agricole Africain p. 81. I.E.D.E.S. Tiers-Monde 1965

(3) - Indem Cf. *Infra*.

fois avant, entraînant des gaspillages et des mécomptes, l'intensification de la vulgarisation a tout au moins permis une gestion satisfaisante dans l'ensemble.

CHAPITRE V

FACTEURS CONCOURANT AU DECLENCHEMENT DU PROCESSUS EPARGNE-INVESTISSEMENT

1. CROIX DES FACTEURS ET INFLUENCE DU TEMPS

2. LES COMPARAISONS INTER-REGIONALES

- a) - Le niveau de revenu.
- b) - La rentabilité des investissements.
- c) - La densité de population rurale.
- d) - L'organisation économique.
- e) - Le taux de scolarisation.
- f) - Les effets de la vulgarisation.

CHAPITRE V

FACTEURS CONOURANT AU DECLENCHEMENT DU PROCESSUS EPARGNE-INVESTISSEMENT

Rechercher les facteurs permettant d'expliquer les différences constatées au niveau régional dans les comportements d'épargne et d'investissement, et d'une manière plus générale, dans l'attitude face à l'innovation, est une tâche aussi pleine d'intérêt que de difficultés. Ces facteurs sont multiples et ils mettent en jeu des phénomènes complexes que l'analyse régionale ne décèle pas nécessairement. Par ailleurs, une juste appréciation des choses devrait permettre d'attribuer à chacun de ces facteurs son rôle exact et sa portée. Mais comment parvenir à démêler dans l'interaction d'éléments aussi divers que le climat et les conditions écologiques, la taille et l'organisation des exploitations, l'organisation sociale des différentes ethnies et leur appartenance religieuse, le taux de scolarisation, l'importance de l'encadrement, le fonctionnement des structures économiques nouvelles ... celui de ces facteurs dont l'influence est prépondérante. Comment trouver des relations de cause à effet entre des éléments si divers dont certains apparaissent tout à la fois cause et conséquence ?

Si nous ne pouvons pas prétendre fournir une explication univoque du déclenchement du processus d'épargne et d'investissement, nous pouvons tout au moins tenter une série de rapprochements entre, d'une part, certaines caractéristiques socio-économiques régionales, et d'autre part, les résultats constatés au cours des dernières années. Cette démarche nous permettra de formuler certaines hypothèses quant aux conditions nécessaires au développement de l'épargne et de l'investissement.

1. - CHOIX DES FACTEURS ET INFLUENCE DU TEMPS

Une première difficulté à lever réside dans le choix des facteurs à retenir dans chacun des termes de la comparaison que nous voulons tenter.

Une seconde difficulté réside dans l'appréciation du rôle joué par le temps. En effet, si nous voulons comparer les changements de comportement économique, constatés dans chacune des régions envisagées, il est très important de garder présent à l'esprit le fait que l'introduction de certains facteurs influençant directement ces comportements s'est faite à des époques différentes suivant les régions. Cet élément est d'autant plus important qu'il s'agit d'un phénomène très récent et que l'ensemble des facteurs qui le conditionne n'a, selon toute vraisemblance, pas encore eu le temps de jouer pleinement.

Ainsi, entre la région de Thiès où la diffusion des premiers équipements de production remonte à 1930 et le Sénégal Oriental, zone de peuplement récent, où la diffusion des thèmes techniques ne date que de quelques années seulement. On ne peut établir de comparaisons valables sans tenir compte de la durée des phénomènes étudiés.

Bien que ce type de difficultés nous paraisse insoluble, dans l'état de nos connaissances, nous tenterons néanmoins de les contourner.

Deux éléments guideront notre choix des facteurs : on retiendra tout d'abord ceux qui sont susceptibles d'une mesure, ou tout au moins ceux pour lesquels il existe une information suffisante, ensuite on ne retiendra que ceux présentant a priori une relation de causalité.

Dans l'appréciation du temps, on contournera partiellement la difficulté en raisonnant dans toute la mesure du possible sur des rythmes et des valeurs relatives.

En première hypothèse, nous retiendrons les six facteurs suivants dont l'influence nous paraît significative quoique de portée très variable :

- le niveau de revenu rural,
- la rentabilité des investissements compte tenu de la taille des exploitations et des conditions écologiques,
- la densité de la population rurale,

- l'organisation économique,
- le taux de scolarisation,
- l'appareil de vulgarisation en place.

2. - LES COMPARAISONS INTER-REGIONALES

a) - Le niveau de revenu

L'analyse économique classique suggère bien évidemment d'opérer un rapprochement entre le niveau de revenu et la part des dépenses consacrées à l'investissement. D'après les données disponibles, on peut établir le tableau suivant :

	Revenu brut par habitant rural (1)	Taux d'investisse- ment productif
1. SINE SALOUM	19.400 F. CFA	4.7 %
2. SENEGAL ORIENTAL	18.000	4.0 %
3. DIOURSEL (2)	16.600	2.0 %
4. THIES	15.700	5.3 %
5. CASAMANCE (3)	14.300	0.7 %

La relation entre ces deux éléments n'apparaît pas très étroite. Cependant, si l'on écarte la région de Thiès, où peut-être en raison de l'ancienneté de l'introduction de l'équipement de production, un comportement différent est observé, ce sont bien les régions où le revenu brut est le plus élevé qui sont également celles où le taux d'investissement productif est le plus important.

Il est malheureusement difficile de faire davantage que de constater que ces quelques données ne sont pas en contradiction avec la théorie économique. En effet, l'imprécision des évaluations relatives au revenu brut par habitant est trop grande pour que l'on puisse accorder à ces chiffres une confiance suffisante. Par ailleurs, on ne dispose pas de séries permettant d'apprécier les évolutions comparées du revenu et du taux d'investissement. On connaît cependant pour la coopération la part des prêts consacrés à l'achat d'équipements

(1) - Cf. Commission de la Régionalisation. Rapport sur l'Elaboration du 2ème Plan Quadriennal. p. 27-32. DAKAR 26 février 1955.

(2) - Zone arachidière.

(3) - Moyenne Casamance.

par rapport aux prêts destinés à la consommation, mais les chiffres que nous reproduisons en annexe reflètent avant tout les normes appliquées par le crédit agricole et ne sont pas susceptibles d'un rapprochement avec l'évolution des revenus ruraux. Tout au plus, peut-on suggérer l'hypothèse que, dans l'état actuel des choses, le niveau de revenu n'agit que faiblement sur les comportements d'épargne et d'investissement des producteurs d'arachide. Ceci rejoint d'ailleurs la constatation que nous avons faite pour l'ensemble du Sénégal.

b) - La rentabilité des investissements

Nous avons déjà, dans un chapitre précédent, fait allusion au fait que des éléments variables suivant les régions modifiaient très sensiblement la rentabilité des investissements productifs. Parmi ceux-ci, les plus importants sont : - d'une part, les conditions écologiques dont dépendent pour beaucoup les augmentations de rendement à attendre des cinq thèmes proposés aux agriculteurs, et en premier chef de la fertilisation chimique - d'autre part, la taille des exploitations est un autre facteur influant fortement sur la rentabilité financière de l'équipement.

Si l'on calcule pour les différentes régions le surplus brut théoriquement possible par fertilisation et que l'on effectue ce rapprochement avec le degré de diffusion des engrais, on obtient ce qui suit :

	<u>Surplus brut théorique de la fertilisation</u>	<u>% des superficies fertilisées</u>
Casamance	12.500 F/ha.	1 %
Siné Saloum (1)	11.500	24 %
Sénégal Oriental	11.500	14 %
Thiès (2)	8.000	13 %
Diourbel (3)	3.500	8 %

Nous nous trouvons, là encore, confrontés avec des résultats déconcertants.

(1) - Zone V. partie orientale du Siné-Saloum

(2) - Zone Sud Sérère

(3) - Zone de Bambey

Il est bien sûr possible de justifier partiellement le cas de la Casamance en arguant du fait que dans cette région l'encadrement agricole est particulièrement faible, mais cela est aussi admettre en même temps que la rentabilité de l'investissement engrais n'est pas totalement déterminant pour sa diffusion.

Un second rapprochement est à faire entre la diffusion de l'équipement agricole et sa rentabilité, compte tenu de la taille des exploitations.

En prenant d'une part les exploitations dont la taille se situe entre 3 et 5 hectares, taille qui nous l'avons vu correspond approximativement aux conditions de rentabilité acceptable et d'autre part, le degré de diffusion de l'équipement exprimé par le pourcentage des superficies traitées par la houe, on obtient les résultats suivants :

	Nombre d'exploitations dont la taille justifie l'équipe- ment en %	% des terres travaillées à la houe
Diourbel	25.3 %	15 %
Siné Saloum	23.0 %	10 %
Thiès	14.8 %	13 %

La relation entre la rentabilité de l'équipement et son degré de diffusion apparaît encore moins étroite que dans le cas précédent.

c) - La densité de population rurale

Pour les exploitations "traditionnelles", la limitation principale à l'extension des superficies tient à la capacité de travail. En effet, les conditions climatiques et les exigences de la culture de l'arachide rendent impossibles un étalement des travaux. La contrainte s'exerce particulièrement sur les semis et l'entretien des cultures. La mécanisation légère qui porte principalement sur le semoir et la houe permet précisément d'accroître les superficies cultivables par actif. On est donc en droit de penser que les régions où la densité de population rurale est relativement faible, et où le plein emploi est très rapidement atteint - tout au moins pendant les pointes correspondant aux semis et au "radou" - sont précisément celles où l'utilisa-

tion du semoir et de la houe se justifie le plus. Ces conditions devraient inciter fortement les exploitants agricoles de ces régions à s'équiper.

Inversement, dans les zones à très forte densité de population rurale où le sous-emploi se manifeste par une importante émigration sans réduction de production, bien au contraire, il semble que logiquement la diffusion d'équipement, économisant du travail, devrait être freinée. Il apparaît donc pleinement justifié d'établir un rapprochement entre la densité de population rurale et la diffusion de l'équipement agricole. Le tableau ci-dessous présente cette comparaison.

	Habitants ruraux au kilometre ³	% des superficies bénéficiant du se- moir	% des superfi- cies bénéfici- ant de la houe
Sénégal Oriental	4,3	37 %	0.5 %
Casamance	20		
Siné Saloum (1)	26	35 %	10.0 %
Djourbel	39	54 %	13 %
Thiès	63	23 %	13 %

Les résultats de cette comparaison sont plus surprenants encore que ceux des précédentes. On constate en effet que la relation est inverse de celle que nous suggère un raisonnement que l'on pourrait croire logique.

Le cas de la région de Thiès retient particulièrement l'attention puisqu'aussi bien c'est précisément la région du Sénégal où se pose avec le plus de gravité le problème d'une densité de population rurale incompatible avec la productivité agricole actuelle ou prévisible. En effet : "La population rurale de la région ne peut, dans son ensemble, continuer à vivre de l'exploitation agricole sous la forme actuelle tout en augmentant notablement son niveau de vie ... Une solution partielle, qu'il est impossible d'écarter a priori réside donc dans l'émigration de l'excédent de population rurale vers d'autres zones plus favorisées ... (2)". Ce mouvement est d'ailleurs largement amorcé depuis de nombreuses années.

(1) - Moyenne des zones III - IV et V.

(2) - Rapport sur l'Elaboration du 2e Plan Quadriennal Op. cit. p.48

Paradoxalement, ce sont donc les régions où la population est relativement la plus importante, et où très certainement se pose de la manière la plus grave le sous-emploi rural, qui ont le plus rapidement adopté des moyens mécaniques de culture dont la principale caractéristique est d'être "Labor saving".

d) - L'organisation économique

L'organisation économique joue un rôle d'incitation auprès des producteurs et l'on est tenté d'effectuer un rapprochement entre les principales caractéristiques de cette organisation et le comportement d'épargne et d'investissement des cultivateurs. L'organisation coopérative en particulier est susceptible d'exercer une influence déterminante, puisqu'aussi bien ceci est un des rôles qui lui est assigné.

Ces coopératives "accroissent les propensions fondamentales à l'innovation et au travail, en multipliant l'efficacité du moniteur qui s'adresse à des paysans regroupés, en constituant un relais privilégié pour la formation professionnelle, en stimulant l'initiative par une émulation structurée entre les coopératives dans le cadre des campagnes nationales ..." (1).

Bien plus, les coopératives constituant le point de passage obligé des commandes de matériel et d'engrais et donnant seules l'accès au crédit d'état, leur influence, toutes choses étant égales par ailleurs, est vraisemblablement déterminante.

Il est toutefois extrêmement difficile de mettre en évidence des caractéristiques régionales concernant l'organisation coopérative afin de comparer celles-ci au taux d'investissement constaté, par exemple.

C'est ainsi que le nombre de coopératives par région est une indication de peu de portée car ceci ne nous donne aucune indication sur leur fonctionnement réel.

L'ancienneté, par contre, semble plus significative, et l'on peut sans doute avancer l'hypothèse selon laquelle l'importance des investissements réalisés

(1) - Cf. G. de Bernis "Contribution à l'analyse des voies africaines du socialisme" cité par J. Brochier, op. cit. p. 417.

par les agriculteurs de la région de Thiès est due à l'existence relativement très ancienne d'une organisation coopérative. Ceci permettrait d'expliquer qu'en dépit de conditions économiques moins favorables que dans les autres régions, on constate un comportement plus réceptif des agriculteurs face à l'innovation.

Inversement, en Casamance, où l'implantation coopérative est très récente et où, de plus, elle s'est heurtée à un contexte politique qui lui était défavorable, on observe le taux d'investissement productif le plus bas, alors même que la rentabilité de ces investissements est la plus élevée du Sénégal.

e) - Le taux de scolarisation

Parmi les nombreux facteurs susceptibles d'influer sur les comportements économiques et particulièrement sur l'attitude face à l'innovation, la scolarisation peut sembler un élément d'ordre général important développant la réceptivité à l'innovation et au progrès technique. En comparant notre taux d'investissement, à la population masculine sachant lire et écrire le français on obtient les résultats suivants ⁽¹⁾ :

	Taux d'investissement	Population masculine sachant lire et écrire le français en %
1. Thiès	5.8 %	9 %
2. Siné Saloum	4.7 %	11 %
3. Sénégal Oriental	4 %	1 %
4. Diourbel	2 %	3 %
5. Casamance	0.7 %	9 %

Le fait de constater que les régions de Thiès et de Casamance qui présentent respectivement le taux le plus élevé et le plus faible d'investissement productif par rapport au revenu monétaire, présentent par ailleurs des situations identiques en matière de scolarisation suffit à écarter l'hypothèse d'une re-

(1) - d'après l'Enquête Démographique 1960-61. Ministère du Plan et du Développement, Service de la Statistique DAKAR, février 1964

lation étroite entre les termes de cette comparaison. Ceci ne veut nullement dire d'ailleurs que l'enseignement primaire n'ait pas pour effet de faciliter la diffusion du progrès technique, il ne semble cependant pas en constituer une condition nécessaire et encore moins suffisante.

f) - Les effets de la vulgarisation

Le dernier élément que nous ayons retenu comme étant susceptible de fournir une explication des différences de comportement d'épargne et des phénomènes d'accélération ou de retard de la diffusion de progrès technique est l'importance du dispositif de vulgarisation mise en place⁽¹⁾.

Entre 1961 et 1963, la responsabilité de la vulgarisation agricole incombait aux centres d'Expansion Régionale (C.E.R.). Leur implantation géographique s'est faite assez régulièrement sur l'ensemble du pays, et à l'heure actuelle, pratiquement tous les arrondissements sont dotés d'un C.E.R. Aussi la simple comparaison des zones d'influence de ces centres avec les résultats enregistrés en matière d'investissements productifs n'a-t-elle aucune valeur explicative.

Depuis 1963, la S A T E C est venue, dans trois des principales régions arachidières, renforcer considérablement le dispositif d'encadrement des paysans. Il en est résulté une intensification très sensible des investissements productifs. On peut en effet estimer approximativement à 7 % le taux d'investissement qui sera atteint en 1966, contre 5 % en moyenne pour les trois années antérieures.

Comme par ailleurs les autres facteurs susceptibles de modifier le comportement des agriculteurs ne semblent pas avoir connu de transformations importantes, on est évidemment tenté d'attribuer l'accélération du mouvement au renforcement de l'encadrement. Globalement, ceci ne fait guère de doute, il est toutefois intéressant de comparer les différences de rythmes constatées entre les régions et d'effectuer un rapprochement entre l'encadrement mis en place et ces rythmes.

(1) - On trouvera en annexe l'implantation régionale de la vulgarisation.

Il est malheureusement difficile d'apprécier à sa juste valeur l'encadrement en place. On connaît le nombre de centres créés dans chacune des régions, mais cette information ne nous renseigne pas du tout sur le fonctionnement effectif des centres. On sait cependant que dans deux régions au moins le fonctionnement des centres est particulièrement peu satisfaisant : la Casamance tout d'abord, où bon nombre de centres ne fonctionnent qu'avec des effectifs très restreints dont l'action est par ailleurs limitée en raison des conditions politiques particulières⁽¹⁾. Le Sénégal Oriental ensuite où étant donné la dispersion de la population sur un territoire extrêmement vaste, l'efficacité de l'encadrement se dissout dans les distances à parcourir pour atteindre les paysans (la densité de population rurale est de 4,4 habitants au kilomètre carré).

On peut considérer que dans ces deux régions l'impact des vulgarisateurs a été extrêmement faible, voire tout à fait inexistant. Par contre, dans les régions du Sine Saloum, de Thiès et de Diourbel, on peut considérer que l'efficacité des C.E.R. est équivalente : par ailleurs, depuis trois ans ces régions ont bénéficié de l'apport de 200 vulgarisateurs nouveaux encadrés par la S.A.T.E.J. Il est certainement prématuré de tenter une évaluation des effets de ce nouvel apport pour intensifier la vulgarisation. Il est néanmoins intéressant, sans chercher à en tirer des conclusions définitives, d'examiner l'évolution en cours.

On dispose pour cela des données relatives aux programmes agricoles de 1963 à 1965, ainsi que des commandes pour 1966 correspondant au programme en cours de réalisation.

Les chiffres pour 1966 n'ont qu'une valeur indicative car il peut toujours y avoir une différence entre les quantités commandées et celles effectivement utilisées par les exploitants agricoles, les tendances n'en sont pas moins significatives⁽²⁾.

(1) - Jusqu'à une date toute récente, la Casamance était considérée comme faisant partie de l'opposition P.R.A. et les fonctionnaires d'encadrement, U.P.S. pour la plupart, n'avaient que fort peu d'audience auprès des paysans.

(2) - Les chiffres cités sont extraits de Programme d'Équipement Agricole des Coopératives Arachidières de 1961 à 1965. Op. cit.

A partir des données disponibles, on a pu établir le tableau ci-dessous indiquant d'une part les pourcentages d'augmentation des achats d'engrais en 1965 par rapport à 1963, et d'autre part, la progression prévisible entre 1965 et 1966, enfin, figurent en pourcentage les superficies fertilisées par rapport à l'ensemble des surfaces cultivées en arachide.

Engrais arachide, évolution récente

R é g i o n s	Augmentation 1953 - 65	Augmentation 1965 - 66	% des terres fer- tilisées en 1966
Sine Saloum	38 %	45 %	32 %
Diourbel	16 %	74 %	14 %
Thiès	38 %	45 %	19 %
Sénégal oriental	- 25 %	48 %	16 %
Casamance	0	- 5 %	1 %

Pour l'ensemble du Sénégal, les commandes d'engrais pour 1966 indiquent une progression de 46 % par rapport à 1965 alors qu'entre 1963 et 1965 cette progression n'avait été que de 32 %. D'ores et déjà, les objectifs du 2e plan pour l'année 1966 sont dépassés de 16 %. Ce résultat semble particulièrement significatif si l'on se souvient qu'en matière d'engrais arachide les objectifs du premier plan n'avaient été réalisés qu'à 52 %.

Il est cependant plus significatif pour notre propos de comparer la progression des superficies fertilisées par région entre 1965 et 1966. On obtient les résultats suivants :

R é g i o n s	Terres fertili- sées en 1965 en %	Terres fertili- sées en 1966(1) en %	% d'augmenta- tion 1965-66
Sine Saloum	24	38	14
Diourbel	8	14	6
Thiès	13	19	5
Sénégal Oriental	14	16	2
Casamance	1	1	0

(1) - Il s'agit ici encore des commandes faites par les coopératives.

Même qu'il soit un peu hasardeux de tirer des conclusions sur une évolution couvrant une aussi courte période à partir de chiffres qui ne sont pas encore confirmés, on est cependant tenté d'interpréter les résultats et de formuler quelques hypothèses.

1. Pour les trois régions ayant bénéficié du même type d'encadrement on constate une progression très supérieure à celles des deux autres régions où l'encadrement est faible ou inexistant.

Par ailleurs, des trois régions sur lesquelles ont été concentrés les efforts de vulgarisation, c'est le Sine Saloum qui a connu le rythme le plus rapide. Les deux autres régions ont progressé beaucoup plus lentement malgré un taux d'encadrement plus fort⁽¹⁾.

Ceci nous conduit à formuler l'hypothèse suivante :

Pendant les premières années de mise en place du programme agricole les régions de Diourbel et surtout de Thiès ont conservé une avance due principalement à l'ancienneté de l'organisation coopérative, et ceci malgré la plus faible rentabilité des thèmes proposés, par contre, après quelques années les éléments d'ordre économique semblent de nouveau prépondérants : à encadrement égal, c'est bien la région qui présente les caractéristiques les plus favorables, tant en ce qui concerne les revenus, la taille des exploitations et la rentabilité des investissements la plus forte, où l'on tend vers le taux d'investissement le plus élevé.

2. Dans les deux autres régions qui n'ont pas bénéficié d'un effort particulier de vulgarisation, le retard est net en dépit de conditions écologiques et économiques particulièrement favorables.

Il faut cependant distinguer le cas du Sénégal Oriental de celui de la Casamance dont les performances sont très différentes puisque les taux d'investissement étaient respectivement de 4 % et 0,7 % en 1965.

(1) - Cf. Annexe Diourbel 1 vulgarisateur pour 4.000 ruraux
Thiès 1 vulgarisateur pour 4.200 ruraux
Sine Saloum 1 vulgarisateur pour 5.600 ruraux

3. Dans le cas du Sénégal Oriental on peut peut-être attribuer au type d'organisation sociale et à l'appartenance religieuse un comportement particulièrement novateur. En effet, si l'on considère non plus la moyenne régionale - ce qui particulièrement pour une région aussi vaste et diversifiée a pour résultat de réduire au même dénominateur des réalités très différentes suivant les zones - on constate que ce sont les arrondissements de Birkelane, de Malème Kodar et de H'Ganda dont le taux d'investissement est le plus élevé de l'ensemble des arrondissements. Or, ces trois arrondissements sont de peuplement récent et à très forte majorité mouride. On est évidemment tenté - particulièrement s'ils appartiennent à la secte mouride - d'attribuer aux paysans migrant vers des terres nouvelles un comportement spécialement réceptif à l'innovation, surtout si l'on considère qu'ils n'ont pas bénéficié des sollicitudes des vulgarisateurs et des animateurs ruraux.

4. La Casamance, enfin, est encore un autre cas. On sait déjà que cette région présente un certain nombre d'atouts : conditions écologiques favorables, très forte rentabilité de l'engrais ..., mais que le taux d'investissement est extrêmement faible et stagne à un très bas niveau. Ce retard peut être attribué au moins à deux types de considérations fort différentes.

La première tient à des particularités ethniques et politiques que nous avons déjà évoquées, sur lesquelles nous ne reviendrons pas.

La seconde tient au fait que les thèmes de vulgarisation technique mis au point par les instituts ont été conçus pour le bassin arachidier : il s'en suit qu'ils sont peu adaptés aux conditions particulières de la Casamance, où, dans certaines zones tout au moins, la culture de l'arachide ne constitue qu'une activité d'appoint, la riziculture constituant l'activité traditionnelle de base.

Chacune de ces explications est à elle seule suffisante pour expliquer le retard relatif de la Casamance, la seconde, cependant, a vraisemblablement joué plus fortement que la première.

Que peut-on conclure des rapprochements effectués entre divers facteurs susceptibles de modifier les comportements des agriculteurs face à l'épargne et à l'investissement ?

Assurément, ce serait solliciter beaucoup les quelques données chiffrées dont nous disposons, ou bien accorder une trop grande confiance à une logique qui n'est pas nécessairement celle des exploitants agricoles, que d'affirmer que tel élément a été déterminant du rythme constaté dans la progression du taux d'investissement. Il est peu probable, d'ailleurs, qu'il soit possible de trouver une réponse dans l'analyse des statistiques régionales, celles-ci sont en effet la sommation d'éléments trop souvent hétérogènes, et ne sont à cause de cela qu'un reflet assez déformé d'une réalité plus insaisissable. La nouveauté même du phénomène n'incite guère à l'extrapolation mais suggère au contraire une prudente interprétation.

En supposant que tous les éléments cités aient joué un rôle dans le déclenchement d'un processus nouveau d'épargne et d'investissement, nous pensons qu'il est cependant possible de tenter de les différencier.

Si l'on considère tout d'abord les trois régions de Diourbel, de Thiès et du Sine Saloum, on constate que ce sont les deux premières régions qui ont bénéficié plus tôt d'une organisation économique et d'un appareil de vulgarisation satisfaisants. Pendant cette première période, ces deux régions ont marqué une avance par rapport au Sine Saloum.

Cependant, depuis 1963, ces trois régions bénéficient de conditions de plus en plus semblables tant en ce qui concerne l'organisation coopérative que l'appareil de vulgarisation, où l'évolution des deux dernières années indique nettement une accélération du processus épargne-investissement dans la région du Sine-Saloum. Si la tendance actuelle se poursuit, on se trouvera bientôt dans une situation assez conforme à celle que suggère la considération des seuls facteurs d'ordre économique.

En effet, à l'heure actuelle la progression du taux d'investissement est plus élevée au Sine Saloum que dans les deux autres régions. Comment ne pas attribuer

cette tendance nouvelle au fait que la rentabilité de ces investissements y est plus forte qu'ailleurs ? Bien plus, l'augmentation des revenus qui ne manquera pas d'être plus sensible au Sine Saloum, renforcera vraisemblablement le processus alors que dans les deux autres régions un ralentissement de l'investissement se fait déjà sentir. Enfin, l'existence de terres disponibles dans le Sine Saloum permettra vraisemblablement une adaptation des exploitations aux nouvelles conditions de culture. Il en va tout différemment dans la région de Thiès et dans une zone de Diourbel où la densité de population rendra difficile l'extension des exploitations, condition nécessaire d'une utilisation rationnelle de l'équipement.

Est-ce à dire que l'économique reprend ses droits et impose sa logique ?

Pas complètement, certes. Comment pourrions-nous en effet expliquer l'extension très rapide du semoir dans les zones où il se justifie le moins ?

Le Sénégal Oriental illustre le cas d'une société particulièrement ouverte à l'innovation adoptant, sans l'aide de vulgarisateurs, un comportement économique avancé par rapport à ceux des autres groupes.

CONCLUSION

L'analyse des conditions générales et des facteurs particuliers dans lesquels apparaît le déclenchement de l'épargne et de l'investissement chez les producteurs agricoles ne permet pas d'envisager l'un d'entre eux comme une condition à elle seule nécessaire et suffisante. Certes, "l'épargne dépend beaucoup plus de nouvelles occasions d'investissement et de la suppression de divers obstacles que de la hausse du revenu⁽¹⁾". Mais élever le taux d'investissement à un niveau convenable fait appel à plusieurs opérations liées dont chacune est nécessaire, sans pour autant être suffisante.

Il est clair que les réformes apportées à l'appareil commercial et au crédit agricole n'auraient pas permis à elles seules de modifier très sensiblement le comportement des exploitants agricoles. Il a fallu pour cela que les instituts de recherche mettent au point des thèmes techniques adaptés aux exploitations et qu'un appareil de vulgarisation rapproché agisse directement auprès des producteurs.

Ainsi, en quelques années, la part des dépenses consacrées par les agriculteurs à l'achat de biens d'équipement et à l'engrais est passée de moins de 1 % à 5 %. Toutefois, les incitations à investir, qui apparaissent à la lumière des comparaisons entre régions, se révèlent relativement peu fondées sur une stricte rationalité économique. Tout au moins pendant les premières années, des éléments extra-économiques ont joué un rôle plus déterminant, semble-t-il.

Par ailleurs, si l'adaptation des occasions d'investir aux structures de la production constitue bien un préalable, il apparaît également avec évidence, qu'inversement, les investissements réalisés dans l'agriculture modifieront profondément ces structures qui les recevront.

En tout état de cause, le cercle vicieux revenu-épargne-investissement n'apparaît à aucun moment avoir joué un rôle quelconque de blocage ni même de freinage. Le développement des investissements auto-financés par les exploitants agricoles s'est réalisé sans avoir été précédé d'une hausse de revenu. Bien au contraire, tout semble indiquer que le revenu réel des agriculteurs a décliné assez sensiblement avant que le taux d'investissement n'atteigne un niveau élevé.

(1) - A.O. HIRSCHMAN op. cit.

Quant au contexte économique général, il ne se présentait pas davantage sous un jour favorable. A l'époque où était entrepris l'effort de mobilisation de l'épargne privée pour le financement des opérations de productivité agricole, la baisse de 25 % des prix de l'arachide résultant de l'association du Sénégal à la Communauté Economique Européenne était déjà prévue.

Ainsi, le développement de l'épargne et de l'investissement a-t-il été réalisé sans accroissement préalable du revenu et au moment même de l'annonce d'une baisse des prix de l'arachide à l'exportation.

Si la hausse des revenus agricoles n'a pas précédé les opérations de productivité, elle aurait tout au moins dû se manifester depuis. Or plus de 20 % des superficies cultivées en arachide ont été fertilisées et environ 12 % de ces mêmes surfaces ont bénéficié de techniques culturales améliorées sans que pour autant cet effort se traduise dans les rendements globaux ou le volume de la production. L'effet sur l'ensemble de la production aurait dû entraîner un accroissement minimum de 10 % ^{des} statistiques agricoles on est incapable d'une telle précision dans l'estimation des rendements : l'intervalle de confiance des données relatives aux rendements est largement supérieur à l'accroissement théorique de ceux-ci; bien plus, les variations dues aux aléas climatiques sont de plus ou moins 15 %. Pour ces deux raisons, au moins, il n'est pas possible d'apprécier sur une courte période les effets réels des opérations de productivité actuellement entreprises.

-:-:-:-

TABLEAUX ANNEXES

1. PRODUCTION ET IMPORTATIONS DE CEREALES 1954-63
2. REPARTITION DES EXPLOITATIONS SUIVANT LEUR TAILLE PAR REGION
3. REPARTITION DES EXPLOITATIONS SUIVANT LEUR TAILLE PAR ETAT
4. RENDEMENT DE L'EQUIPEMENT EN FONCTION DE LA TAILLE DE L'EMPLOIEMENT
5. NOMBRE d'ACTIFS PAR EXPLOITATION ET SUPERFICIE MOYENNE CULTIVEE PAR ACTIF SUIVANT LA TAILLE DES EXPLOITATIONS
6. ESTIMATION DES ACHATS PAR LES EXPLCITANTS AGRICOLES DE BENSIS SERVANT A LA PRODUCTION
7. INVESTISSEMENTS EN VALEUR 1965
8. EVOLUTION DE LA PART DE L'EMDETTEMENT CORRESPONDANT A DES ACHATS DE MATERIEL AGRICOLE
9. PERSONNEL d'ENCADREMENT

1. - PRODUCTION ET IMPORTATIONS DE CEREALES 1954 - 63 ⁽¹⁾

Années	Quantités Produites (T)	Importations (tonnes)	Ensemble (T)
1954	392.750		
1955	332.000	164.000	546.500
1956	380.000	192.000	578.000
1957	447.000	210.000	657.000
1958	421.000	211.000	632.000
1959	412.000	325.000	737.000
1960	487.000	280.000	767.000
1961	500.000	293.000	793.000
1962	528.000	310.000	838.000
1963	611.000	328.000	939.000

(1) - Jusqu'en 1961, les importations comprennent celles du groupe
Sénégal - Soudan - Mauritanie.

(Suite)

RENTABILITE DE L'EQUIPEMENT EN FONCTION DE LA TAILLE DE L'EXPLOITATION

C u l t u r e t r a d i t i o n n e l l e				Accroissement du revenu monétaire net	
Exploitation n°	Arachide Valeur FCFA	Mil Solde FCFA	Revenu net	Valeur absolue	%
1	23 436	11 150	12 286	- 338	- 2,8
2	29 295	13 925	15 370	2 277	+ 15
3	35 154	16 725	18 429	3 434	19
4	41 013	19 500	21 513	6 824	31
5	46 872	22 300	24 572	8 947	37
6	52 731	24 950	27 781	12 101	44
7	57 590	27 875	29 715	4 777	15
8	63 449	30 650	32 799	7 445	23
9	70 308	33 450	36 858	8 863	25
10	76 167	36 225	39 942	11 346	28,3

4 - RENTABILITE DE L'EQUIPEMENT EN FONCTION DE LA TAILLE DE L'EXPLOITATION (1)

Superficie totale	Surface Arachide	Surface mil	Nombre d'Actifs	Unité consommation	Consommation mil Kg	C u l t u r e A m é l i o r é e				
						Arachide Valeur (F) CFA	Mil Sol-de Va-leur FCF	Revenu brut	Frais fixes et variables	Revenu net
2 ha	1,24	0,76	2	3	750	33 852	- 5 450	28 402	16 454	11 948
2,5	1,55	0,95	2,5	3,75	937	42 315	- 6 562	35 753	18 106	17 647
3	1,86	1,14	3	4,5	1 125	50 778	- 9 175	41 603	19 740	21 863
3,5	2,17	1,33	3,5	4,25	1 312	59 241	- 9 525	49 716	21 379	28 337
4	2,48	1,52	4	6,0	1 500	67 704	- 11 150	56 554	23 035	33 519
4,5	2,79	1,71	4,5	6,75	1 687	76 167	- 12 250	63 917	24 650	39 882
5	3,10	1,90	5	7,5	1 875	84 630	- 13 625	70 705	36 213	34 492
5,5	3,41	2,09	5,5	8,25	2 062	93 093	- 15 000	78 093	38 848	40 245
6	3,72	2,28	6	9,0	2 250	101 556	- 16 350	85 206	39 485	45 721
6,5	4,03	2,47	6,5	9,75	2 437	110 019	- 17 700	92 319	41 021	51 298

- Valeur de vente arachide 21 F/Kg
- Achat graines 25 F/Kg
- Engrais Arachide 150 Kg/ha à 12,26 F/ha soit 1 840 F/ha
- Engrais Mil 150 Kg/ha à 12,22 F/Kg soit 1 530 F/ha
- Achat de mil 25 F/Kg
- Annuité moue-semoir 9 926 F

2 - REPARTITION DES EXPLOITATIONS SUIVANT LEUR TAILLE PAR REGION

Taille des exploitations	- 100 ares	100 à 199	200 à 299	300 à 399	400 à 499	500 à 599	600 à 699	700 à 799	800 à 899	900 à 999	1000 ares et +	TOTAL
Région de THIES	324	226	182	83	65	46	28	11	6	9	10	1000
Région du BAOL	111	183	156	156	97	57	27	66	39	13	95	1000
Région du SINE SALOUM	112	189	127	113	117	69	59	41	41	28	104	1000

Source : Enquête agricole 1960-61 - page 69

3 - REPARTITION DES EXPLOITATIONS SUIVANT LEUR TAILLE PAR ETHNIES

Taille des exploitations	- 100 ares	100 à 199	200 à 299	300 à 399	400 à 499	500 à 599	600 à 699	700 à 799	800 à 899	900 à 999	1000 ares et +	TOTAL
OULOFS	148	136	144	136	106	67	46	62	92	21	92	1000
SERERES	226	274	167	100	85	55	25	13	17	4	24	1000

Source : Enquête agricole 1960-61

CHAPITRE III

5. - NOMBRE D'ACTIFS PAR EXPLOITATION ET SUPERFICIE
MOYENNE CULTIVEE PAR ACTIF SUIVANT LA TAILLE
DES EXPLOITATIONS

Source : Enquête Agricole 1960 - 61

Taille des exploitations en ares	Nombre d'exploitations centaines	Surface (h a)	Nombre d'actifs centaines	Nombre d'actifs par exploitat.	Surface par actif
0 à 10	15	98	21	1.4	5
10 à 20	56	851	96	1.7	9
20 à 30	231	7.969	427	1.8	19
50 à 100	333	24.617	801	2.4	31
100 à 199	643	95.375	1.815	2.8	53
200 à 299	447	109.009	1.509	3.3	72
300 à 399	335	117.122	1.325	3.9	88
400 à 499	243	108.160	1.131	4.6	95
500 à 599	145	79.459	715	4.9	111
600 à 699	99	63.978	540	5.4	118
700 à 799	115	86.183	645	5.6	133
800 à 899	74	63.204	477	6.4	132
900 à 999	39	36.933	292	7.4	126
1.000 à 1.099	31	32.285	237	7.6	136
1.100 à 1.199	26	29.738	180	6.9	165
1.200 à 1.299	27	34.007	209	7.7	162
1.300 à 1.399	11	14.805	84	7.6	176
1.400 à 1.499	10	15.520	102	10.2	142
1.500 à 1.599	32	51.021	258	8	197
1.600 à 1.699	14	25.770	150	10.7	172
1.700 à 1.799	12	26.982	100	8.3	270
2.000 à 2.499	8	21.840	82	10.2	266
2.500 à 2.999	7	23.926	120	17.1	198
3.000 et plus	1	4.591	12	12	382
Ensemble	2.954	1.072.343	11.328	3.8	95

CHAPITRE IV

6. - ESTIMATION DES ACHATS PAR LES EXPLOITANTS
AGRICILES DE BIENS SERVANT à la PRODUCTION (1)

Millions C.F.A.

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Engrais Arachide	69.2	50.7	49.9	140.0	248.5	276.9	387.8	312.3
Mil				19.3	27.0	34.3	56.8	56.2
Riz				3.6	11.3	5.1	7.1	10.0
Mar.	17.2	9.0	11.5	14.0	24.2	37.2	30.6	33.8
Fong.	26.4	59.7	61.4	179.0	315.8	356.8	405.9	416.3
Semoirs	44.9	15.7	19.9	55.0	144.0	298.8	221.2	138.6
Charrues	5.9	4.3	5.7	2.7	7.9	20.0	10.0	23.3
Houes	4.8	1.7	1.6	11.2	47.7	86.3	51.9	72.8
Souleveurs					14.6	16.8	8.9	17.9
U.C.A.	8.6	17.7	19.7	54.5	102.4	65.8	42.6	9.4
Σ	64.2	39.4	46.9	123.4	315.6	506.8	335.1	212.0
ΣΣ	150.6	99.1	108.3	302.4	631.4	863.6	821.0	628.3

(1) - Compte tenu des intérêts pour les achats à crédit.

7. - INVESTISSEMENTS EN VALEUR 1965 (MILLIONS C.F.A.)

	SINE SALOU	THIES	DIOURBEL	CASAMANCA	SELEGAL ORIENTAL
1° - ENGRAIS					
Arachide	241.8	3.6	4.0	2.3	2.4
Mil	7.8	3.6	4.0	2.3	2.4
2° - FONGICIDES	22.8	15.6	22.0	0.2	0.3
Total produits	272.4	50.5	66.0	4.8	11.1
3° - MATERIEL					
Roues	31.7	11.4	11.9		2.2
Semoirs	94.8	24.5	32.5	0.2	5.13
Carrues				9.5	15.2
Souleveuses	5.8	1.3	1.4		
Total matériel	132.3	37.2	45.8	9.7	22.5
ENSEMBLE	404.7	87.8	111.8	14.5	33.6
Rapport entre les achats productifs et la production d'arachide commer- cialisée	4.7 %	5.8 %	2.0 %	0.7 %	4.0 %

CHAPITRE IV

C. - EVOLUTION DE LA PART DE L'ENDETTEMENT CORRESPONDANT
A DES ACHATS MATERIEL AGRICOLE (en %) ⁽¹⁾

	1961	1962	1963	1964	1965
YHLES	54 %	40 %	23 %	23,2	33 %
DIOURSSEL	44	41	35	43	34
SENEGAL ORIENTAL	29.3	49	41	26.2	33
SINE SALOUM	73	21	21	30.5	36.5
CASAMANCE	71	30	41	42	36.5

(1) - Ministère du Plan et du Développement, Division de la Régionalisation.

Programme d'Equipement Agricole des Coopératives Arachidières
1961 - 65.

Dakar juin 1966

CHAPITRE V

9. - PERSPECTIF d'ENCADREMENT

1°/ - IMPLANTATION DES C.E.R.

SINE SALOU	12
CASAMANCE	17
DIJOURBEL	11
THIES	10
SENEGAL ORIENTAL	7

2°/ - EFFECTIFS S A T E C⁽¹⁾

DIJOURBEL	114 vulgarisateurs, soit 1 pour 4.000 ruraux
THIES	72 vulgarisateurs, soit 1 pour 4.200 ruraux
SINE SALOU	<u>96</u> vulgarisateurs, soit 1 pour 5.600 ruraux
T o t a l	282

(1) - Cf. Programme de développement accéléré de la Productivité Arachidière - Rapport annuel 1964

BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES ET DOCUMENTS CITES

HIRSCHMAN, A.O.

La Stratégie du Développement Economique
Rapport sur les Perspectives de Développement, DAKAR 1960

PORTERES.

Vues Synthétiques sur l'Economie Agricole et Rurale au Sénégal.
DAKAR 1952

CHAIGIEAU, Y.

Réflexions sur la Planification au Sénégal.
IGEA. DAKAR février 1963

MINISTRE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT. DIVISION DE LA REGIONALISATION

Projets Types concernant la production et la commercialisation du
mil.

BLOCH-LAINE.

La zone franc. PUF. Paris, 1956

ALICOME DADARA N'DIENGUE

La réforme foncière et agraire au Sénégal
Penant, Juillet-septembre 1965

SERVICE DE LA STATISTIQUE

Comptes Economiques 1959-62

MINISTRE DE L'ECONOMIE RURALE.

Rapport sur le Programme Accéléré d'Augmentation de la Productivité
Arachidière et du Développement des Cultures Vivrières au Sénégal.
Dakar 25 février 1964

MINISTRE DU PLAN

Communication en Conseil de Cabinet
Dakar, septembre 1964

IREO

Rapport d'activité. 1963

GOBELIER H.

Rationalité et irrationalité en économie
Inspéro, Paris 1966

REBIERE J.H.

Etude du Monde rural traditionnel
CHVIH 1965.

DALAUDIER. G.

Structures Sociales Traditionnelles et Changements Economiques.
Cahiers d'Etudes Africaines n° 1. 1960

COMMISSION DE LA REGIONALISATION

Rapport sur l'Elaboration du Deuxième Plan Quadriennal.
Dakar, 26 février 1965

MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

Organisation du Commerce Intérieur.
Conseil Inter-Ministériel du 15 mars 1963. Dakar

DUBLY A.

Le Programme Agricole du Premier au deuxième plan.
Division de la Régionalisation, Dakar. Janvier 1963.

I S E A.

Etude Monographique sur la Diffusion des U C A dans l'arrondissement
de Thiéba.
Dakar, avril 1964.

MINISTRE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT.

Plan quadriennal de développement.

MEULERSSE, H.

Bilan Quantitatif de l'Opération Complexe Crédit Agricole
Commercialisation par les Coopératives Arachidières du Sénégal.
Dakar. mai 1965

DIVISION DE LA REGIONALISATION.

Programme d'Equipement Agricole 1961 - 65
Dakar juin 1966.

DUMCIT. R.

Développement Agricole Africain
Tiers Monde, 1965

de BERTIS

Contribution à l'Analyse des Voies Africaines du Socialisme

MINISTRE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT

Enquête Démographique 1960 - 61
Dakar février 1964